



TENSIONS POLITICO-MÉDIATIQUES

LOUH APPELLE AU "CALME"

Page 3

IMPLIQUÉS DANS L'ASSASSINAT D'HERVÉ GOURDEL

TROIS TERRORISTES ABATTUS À MÉDÉA

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2822 | Mardi 28 juin 2016 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

MELOVAN RAJEVAC, NOUVEAU SÉLECTIONNEUR DES VERTS

LA QUALIFICATION AU MONDIAL RUSSE "PRINCIPAL OBJECTIF"



Page 17

PROVENANT DE LABORATOIRES CLANDESTINS EN AFRIQUE

DE NOUVELLES DROGUES EN ALGÉRIE !

Page 5

LEVURE

SAF-INSTANT EST CERTIFIÉE "HALAL"



Page 4

ANCIEN MEMBRE DU RÉSEAU JEANSON

ALINE MOUSSAOUI N'EST PLUS

Page 24

PROJET DE LOI RELATIF AU RÉGIME ÉLECTORAL BEDOUI RÉPOND À L'OPPOSITION



Page 3



CONTRE L'INSÉCURITÉ ET L'IMPUNITÉ

UN RASSEMBLEMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE TIZI-OUZOU

Page 5





6
personnes
en détresse secourues
au large
de Ghazaouet.

220
tonnes de résine de
canabis saisies
durant les 5 dernières
années.

340
affaires liées à la drogue
traitées par les services
de police
à Constantine.

53 artisans exposent leurs produits à Alger durant ce Ramadhan

Plus de cinquante artisans animent, par leurs expositions très colorées, les quartiers d'Alger pendant ce mois de Ramadhan, permettant par là même la promotion de leurs produits. Ces cinquante-trois artisans, qui proposent de multiples produits, ambitionnent de démontrer ainsi leur savoir-faire aux visiteurs et participer en outre de cette manière à l'animation des soirées du Ramadhan. Parmi les dix-sept mille artisans, établis dans la wilaya d'Alger, certains ont organisé deux expositions successivement à la rue Didouche-Mourad et à la place Kennedy à El-Biar, ont précisé des artisans qui ont fait savoir qu'ils ont reçu la visite de nombreux citoyens et touristes



ainsi que des membres de la communauté algérienne installée à l'étranger. Des clients ont souligné, à l'APS, qu'ils "appréciaient les produits artisanaux comme les bijoux, la vannerie ou encore les habits traditionnels". 25 artisans sont donc installés à Didouche-Mourad et 28 autres

installés à El-Biar. L'objectif de ces expositions, qui se tiennent de nuit comme de jour, est d'encourager la production nationale et de promouvoir le tourisme tout en assurant, par ailleurs, une source de revenu pour l'artisan. La situation professionnelle des artisans ne peut toutefois pas s'améliorer sans l'insertion des jeunes chômeurs dans les cycles de formation aux métiers de l'artisanat. Des formations qui peuvent durer plus d'une année dans de nombreuses spécialités et métiers. Ces formations contribuent, un tant soit peu, à lutter contre le chômage au sein de la classe juvénile.

Lancement des travaux du port sec d'El-Hamoul à Oran

Les travaux de réalisation d'un port sec à El-Hamoul, localité relevant de la commune de Tafraoui au sud d'Oran, ont été lancés par le wali, Abdelghani Zaalane, en présence du président d'APW et des autorités locales.

Situé dans la nouvelle zone d'activités de cette localité à quelque 15 minutes de l'aéroport et à proximité de l'autoroute Est-Ouest, ce projet confié à Cosider sera réalisé sur une assiette de 15 hectares pour un délai de dix mois.

Le futur port sec sera doté d'une capacité de traitement de cinq mille conteneurs par jour. Ce projet aura pour impact, notamment, de désengorger le



port d'Oran et d'améliorer les conditions de traitement et de transit des marchandises, en plus de contribuer au développement économique de la région avec la création de 250 emplois directs. A El-Kerma où il s'est rendu auparavant, le chef de l'exécutif a

décidé d'ajourner la pose de la première pierre du projet d'un complexe frigorifique, faisant remarquer que le chantier n'est pas installé, bien que toutes les contraintes qui y faisaient obstacle ont été levées.

Ce complexe sera doté d'une aire de traitement et de conditionnement d'une capacité de 30.000 mètres cubes et de structures de collecte, d'entrepôt, de distribution et d'exportation. Joutant le marché de gros des fruits et légumes d'El-Kerma, ce projet devrait générer 90 emplois directs, selon le directeur régional de l'EPE "Frigomedit", Abdelhamid Boukli Hacène.

Les décharges anarchiques cèdent la place aux espaces verts dans la capitale

L'image de la capitale s'est nettement améliorée ces dernières années du point de vue de l'hygiène de l'environnement. Cela à la faveur du recul des décharges anarchiques, de l'amélioration de l'éclairage public et de l'élargissement des espaces verts.

En dépit de ce changement notable, le manque de civisme environnemental figure néanmoins parmi les principaux obstacles qui empêchent la capitale de se conformer aux normes internationales qui lui permettraient de se classer parmi les grandes villes mondiales les plus propres.

L'embellissement de la capitale, ces trois dernières années, s'est



fait à la faveur de la mise en place d'une nouvelle stratégie par les services d'intervention sur le terrain relevant de la wilaya et l'amélioration de son image marquée par la prolifération des décharges anarchiques et par une mauvaise gestion des 57 com-

munes. Près de 1,5 million d'Algérois n'ont pas bénéficié des services de collecte des ordures avant 2013.

En effet 29 communes n'ont pas bénéficié des services des établissements publics de wilaya chargés de la collecte des déchets ou des travaux d'aménagement et de maintenance à travers les routes et les régions urbaines.

Près de 1,5 million d'habitants de ces communes n'ont pas bénéficié des services de collecte des déchets, a de fait indiqué un rapport récemment présenté durant la conférence des "Cadres, élus et société civile".

Facebook a accidentellement déclaré les Philippines en guerre !

Facebook a voulu bien faire dimanche en affichant sur le fil d'actualité de ses 47 millions d'utilisateurs aux Philippines une fonction pour célébrer le Jour de l'indépendance, la fête nationale du pays. Mais l'enfer étant pavé de bonnes intentions, le drapeau philippin a été représenté à l'envers. Tricolore, il est normalement composé par une bande bleue en haut et rouge en bas. Sauf que Facebook a fait l'inverse, et cela a une signification particulière aux Philippines : en temps de guerre, le drapeau est hissé à l'envers, le rouge en haut et le bleu en bas ! La communication du site a présenté ses excuses via le journal local The Star : "Ce n'était pas intentionnel, et nous sommes désolés. Nous accordons beaucoup d'importance à la communauté philippine, et dans une tentative pour rapprocher les gens en ce Jour de l'indépendance, nous avons fait une erreur."

Vous pouvez vous faire masser par des... chats au Japon

Les chats n'ont pas fini de nous séduire avec leurs nombreux talents. Leur présence adoucit les mœurs, on attribue des qualités relaxantes à leurs ronrons... Mais les Japonais sont allés encore plus loin dans l'adoration de ces boules de poil, en proposant leurs services en tant que masseurs dans des salons d'esthétique.

Qui n'a jamais vu un chat "patouner" de ses deux pattes avant un coussin, une surface douce, ou son adoré propriétaire ? Cette légère pression exercée du bout des pattes par le félin puise ses origines dans le plus jeune âge du matou. En effet, lorsque le chat est chaton et tête encore sa mère, ce mouvement lui permet d'accompagner la lactation de sa mère. Il semblerait que le réflexe perdure à l'âge adulte, en témoignent de nombreux propriétaires de chats qui voient souvent ce geste comme un petit rituel agréable et familier avec leur chat.

Surfant sur la vague des chats dans les espaces publics, bars à chats et autres lieux de curiosité animés par les matous au Japon et depuis peu en France, un spa japonais emploie des chats pour délasser vos douleurs lombaires.

D
I
X
I
L
T



Tayeb Zitouni

"La réunion du groupe des 22 à El-Madania a constitué un tournant décisif en termes de prise de conscience révolutionnaire et un saut qualitatif dans le processus de la lutte nationale. (...) La préservation de la mémoire nationale est aujourd'hui une nécessité vitale."

TENSIONS POLITICO-MÉDIATIQUES

Louh appelle au "calme"

Les conséquences de l'exacerbation des tensions que connaît la scène politico-médiatique nationale depuis quelques temps, semblent susciter des appréhensions chez les autorités.

PAR KAMAL HAMED

Preuve en est cette montée au créneau du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Ce dernier vient en effet de lancer un appel "au calme".

"Je demande à tous de rester calmes et de laisser la justice faire son travail" a, en effet souligné hier le ministre de la Justice en marge d'une séance plénière inédite à l'APN consacrée à l'adoption de pas moins de six projets de loi.

Car pour Tayeb Louh "toute personne qui s'estime lésée par une décision de justice a le droit de faire appel aux procédures légales".

Le représentant du gouvernement n'a pas certes précisé ce à quoi il faisait allusion, mais tout porte à croire que c'est



Tayeb Louh.

l'affaire du rachat du journal *El Khabar* en général et de celle de la chaîne de télévision de télévision KBC en particulier qui sont certainement à l'origine de cette déclaration qui à l'allure d'une mise au point.

Ces deux affaires, notamment celle de

KBC, ont fait couler beaucoup d'encre, ce d'autant que des responsables de cette chaîne de télévision et une directrice centrale au ministère de la Culture sont actuellement placés sous mandat de dépôt par la justice.

"Il faut s'éloigner de toute violence

verbale" a aussi indiqué le ministre qui fait allusion aux polémiques de cette affaire. Des joutes oratoires entre opposants et partisans de cette action en justice battent leur plein. Des partis politiques sont aussi entrés en scène.

Sur ce registre les partis d'opposition accusent le pouvoir de vouloir resserrer l'étau sur la liberté d'expression alors que leurs détracteurs soutiennent le contraire puisque, selon eux, il ne s'agit nullement d'une affaire politique mais d'une question relevant exclusivement de la justice et du droit. "La justice est indivisible".

Les droits de l'Homme et l'État de droit sont indivisibles a soutenu Tayeb Louh comme pour dire que la justice est loin d'être instrumentalisée qu'elle est indépendante et qu'elle s'applique à tous.

En outre le ministre a fait savoir que "les Algériens ont besoin de calme, de sérénité et de sécurité".

De ce fait il a sollicité la presse pour œuvrer dans le sens de l'apaisement. "Je compte sur la presse pour atteindre cet objectif" dira-t-il en effet.

K. H.

PROJET DE LOI RELATIF AU RÉGIME ÉLECTORAL

Bedoui répond à l'opposition

PAR INES AMROUDE

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a affirmé que l'élaboration par le gouvernement, du projet de loi relatif au régime électoral et du projet de loi organique relative à la haute instance de surveillance des élections tendait uniquement à réunir toutes les garanties pour assurer une opération électorale intègre en adéquation avec les critères démocratiques.

Le seul objectif du gouvernement consiste à réunir toutes les garanties pour assurer une opération électorale intègre qui réponde aux critères démocratiques, a indiqué Bedoui qui répondait aux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) après le débat des deux projets de loi, soulignant que le gouvernement "n'a aucune intention de manœuvrer avec l'opération électorale".

Il a estimé que la manœuvre électorale était "une chose non reconnue dans notre gestion du processus électoral", rappelant que la protection de la voix de l'électeur de toute manœuvre est "notre principal souci en tant qu'Administration qui veille également à garantir le droit d'alternance démocratique au pouvoir".

Il a indiqué que le choix d'ouverture et de pluralisme politique était un principe irréversible non pas parce qu'il constituait un choix politique seulement mais un legs de nos aïeux qui ont consenti de grands sacrifices.

Concernant les préoccupations des représentants du peuple lors du débat notamment celle relative à l'article 73 du projet de régime électoral, Bedoui a ajouté que l'application de cet article n'induisait aucune exclusion ou contrainte quant au

droit de candidature.

Il a affirmé à ce propos, que les articles 73 et 94 de la loi organique ne proposaient pas un taux de 4 % des voix obtenues comme seule condition mais il s'agit d'un cas parmi trois autres à savoir l'obtention de 4 % des voix exprimées lors des dernières élections, l'obtention de 10 élus dans la circonscription électorale ou la collecte de signatures auprès de 50 électeurs pour chaque siège pour les élections locales, 250 électeurs pour les législatives et 200 pour les membres de la communauté nationale à l'étranger pour ce qui est des indépendants.

Ainsi et pour chaque liste désirant présenter une candidature, la liberté de choisir ce qu'il lui sied comme conditions y compris les partis nouvellement créés.

S'exprimant sur l'absence des partis politiques au sein de l'instance de surveillance des élections, le ministre de l'Intérieur a relevé que la composante de celle-ci était fixée en vertu de l'article 194 de la Constitution avant de dire que leur absence ne "signifie pas leur exclusion de l'opération de contrôle des élections".

Il a estimé que "les garanties proposées aux partis et leurs candidats en étaient la meilleure preuve mais, l'impartialité de l'Administration et des partis politiques étaient toutes deux impératives afin de préserver la neutralité et l'intégrité de l'opération électorale".

D'autre part, Bedoui a ajouté que "l'opération liée à l'organisation et la surveillance des élections est compliquée car impliquant des mesures et des conditions financières et administratives qui ne sauraient être confiées qu'aux instances administratives pour des considérations purement techniques".

Evouant l'accomplissement des corps de sécurité de leur devoir électoral, il a indiqué que "cette catégorie est composée de citoyens ordinaires qui exercent leur droit constitutionnel dans des bureaux qui n'avaient aucun lien avec les structures sécuritaires". Noureddine Bedoui a rappelé enfin, "l'interdiction pour les fonctionnaires des collectivités locales de présenter leur candidature n'est nullement une contrainte, mais une interdiction conjoncturelle d'une année et ils se doivent, selon lui, de choisir entre l'exercice politique ou l'accomplissement de leur devoir administratif en tant que fonctionnaire au service de l'Etat". Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui a par ailleurs, affirmé lundi à Alger, que "les 130 élus locaux ont réintégré leurs postes après avoir été dispensés des accusations dont ils ont fait l'objet", soulignant que "tous les cas sont actuellement examinés".

Répondant aux préoccupations des députés concernant les deux textes de projets de loi relatifs au régime électoral et à la loi organique relative à la haute instance indépendante de surveillance des élections, Noureddine Bedoui a indiqué que "sur plus de 250 élus locaux suspendus, 130 ont réintégré leur poste après avoir été dispensés" des accusations dont ils ont fait l'objet.

Il a souligné à ce propos qu'un "examen de tous les cas est actuellement en cours et que chacun sera rétabli dans ses droits". Ajoutant que des élus suspendus "se trouvent dans une situation sociale critique", le ministre a affirmé qu'"à l'avenir aucun élu ne sera suspendu avant que la justice n'ait rendu un jugement définitif l'impliquant dans un dossier".

Sur un autre registre, le ministre a souligné que le ministère s'attellera à répondre aux demandes d'accréditation déposées par les nouveaux partis politiques.

I. A.

SONELGAZ Mustapha Guitouni installé dans ses fonctions de P-dg

Le nouveau P-dg du groupe Sonelgaz, Mustapha Guitouni, a été installé hier dans ses nouvelles fonctions, en remplacement de Noureddine Bouterfa devenu ministre de l'Énergie suite au dernier remaniement ministériel partiel.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie d'installation, M Bouterfa a considéré que les défis auxquels le nouveau P-dg de Sonelgaz sera confronté étaient "grands" et qu'il faut "le souffle d'un manager émérite pour venir au bout" de ces défis, en avançant que Guitouni "sera à la hauteur de la mission qui lui est confiée".

Le ministre a rappelé que lorsqu'il était à la tête de Sonelgaz, son rôle consistait à mettre en oeuvre la transformation nécessaire de ce groupe pour qu'il puisse continuer à exercer ses métiers suite au changement de la loi". Il s'agissait aussi, a-t-il poursuivi, de "mettre les moyens et les ressources pour renforcer un système électrique très fragilisé par l'augmentation exceptionnelle de la demande nationale de ces dix dernières années et le manque d'investissements dont le groupe a souffert durant la décennie noire qu'a connue le pays".

Par ailleurs, a-t-il ajouté, "les défis de demain sont titaniques; et les travailleurs du groupe Sonelgaz les connaissent. Pour atteindre ces objectifs, il faut faire appel à la mobilisation collective".

De son côté, le nouveau P-dg de Sonelgaz a fait part de sa disposition à poursuivre l'action entamée par son prédécesseur et a appelé les travailleurs du groupe à œuvrer dans un climat où "régnera le dynamisme et l'esprit d'équipe afin d'assurer la prospérité et la pérennité de ce groupe public".

R. N.

UNIVERSITÉ DE TIZI-OUZOU

L'énorme déficit en enseignants

L'université algérienne est la parfaite image du mal qui ronge tout le pays s'il l'on s'accorde à dire qu'elle est censée être l'anticorps de la société contre les microbes de la corruption, des passe-droits et de l'injustice.

PAR IDIR AMMOUR

ronie du sort, le peu de voix qui s'élèvent ça et là pour revendiquer le changement du régime politique en place et du système social qui lui sert de cadre général ignorent ou négligent le rôle de "la société de la connaissance" dans la mise en œuvre sinon la fécondation des graines d'une "conscience collective" critique et responsable. La situation catastrophique dans laquelle se trouve l'université algérienne n'est un secret pour personne, même si certains responsables affirment le contraire. Entretemps, l'université a fait fausse route et n'a en effet pu se prendre sérieusement en charge ni matériellement, ni pédagogiquement ni encore moins moralement. Les responsables politiques ont en ce sens, sous le fallacieux prétexte de démocratiser l'enseignement à tous les échelons, privilégié une massification outrancière des effectifs universitaires. Mais à quel prix ? Selon un document interne de l'université Mouloud -Mammeri de Tizi-Ouzou, con-



sacré à l'état des lieux et aux prévisions de la prochaine rentrée, il existe un déficit de 1464 enseignants pour qu'un enseignement, selon les normes, puisse être prodigué aux étudiants. D'après les chiffres énoncés, l'université compte actuellement 2.126 enseignants, alors que les besoins sont de 3.590. Ceci sachant

que l'université en question compte près de 56.000 étudiants, ce qui fait une moyenne théorique d'un enseignant pour 25 étudiants, alors que le chiffre varie entre 30 et 56 dans certains cas comme la faculté des lettres et sciences sociales, humaines et économiques. A noter que la norme mondiale est d'un enseignant pour

15 étudiants. Le problème pourrait s'aggraver lors de la prochaine rentrée si jamais l'université ne recrute pas plus d'enseignants. L'université de Tizi-Ouzou va recevoir, en septembre prochain, près de 10.500 nouveaux bacheliers, alors que le nombre d'étudiants sortants est de 7.000 diplômés. C'est dire que le problème de l'encadrement se pose avec acuité en Algérie et qui ne date pas d'hier mais continue à s'inscrire dans la durée. Il s'agit notamment d'une insuffisance dans la prise en compte des résultats d'évaluation, du manque d'articulation entre les dispositifs d'évaluation et la réforme, des insuffisances structurelles qui ne garantissent pas toujours l'indépendance entre les services concernés, du manque de fiabilité et de disponibilité des données, du manque de diffusion au niveau national de résultats et de l'insuffisance de mécanismes d'autoévaluation dans les structures de gestion. Enfin, un problème qui met en péril la qualité de l'enseignement supérieur en Algérie.

I. A.

EN REMPLACEMENT DE MOHAMED LOUKAL

Saïd Kessasra installé à la tête de la BEA

PAR RIAD EL HADI

Saïd Kessasra a été installé hier au poste de P.-dg de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), en remplacement de Mohamed Loukal, désigné récemment gouverneur de la Banque d'Algérie.

Lors de la cérémonie d'installation, le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi,

a relevé que M. Kessasra avait "une bonne connaissance de cette banque publique puisqu'il y exerce depuis une trentaine d'années".

Il a également salué le travail effectué par l'ex-P.-dg de la BEA, Mohamed Loukal, pour les différents programmes de modernisation de cette banque.

M. Kessasra est titulaire d'un magistère en droit (promotion 1985) et d'un diplôme de post-graduation spécialisé en management des banques obtenu auprès de l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) en 1993.

Avant d'être nommé à la tête de la BEA, il était son directeur général-adjoint chargé du commercial depuis 2011.

Le ministre a estimé que la BEA, qui "est la banque domiciliaire de Sonatrach, connaissait beaucoup de défis actuellement dont celui de la diversification de son portefeuille au profit du financement des PME dans une conjoncture de baisse des cours de pétrole".

Selon lui, "la modernisation en cours de la BEA, en la dotant d'un système financier intégré et performant, associé à un système de paiement moderne va, à son tour, permettre à la première banque du pays d'améliorer la qualité de ses services et de lui garantir une meilleure gestion des coûts".

"Il ne faut pas attendre l'étude de la BAD (Banque africaine de développement) pour mettre en place ce système d'information intégré, l'étude ne devrait être qu'un appui supplémentaire pour une nouvelle solution informatique de la banque", a-t-il recommandé.

Le renforcement de l'inclusion financière représente l'autre défi à relever par le nouveau P.-dg de la BEA, selon le ministre.

Par ailleurs, M. Baba Ammi a appelé l'ensemble des banques à encourager la bancarisation des fonds circulant hors circuit bancaire en acceptant notamment le versement de l'argent liquide.

"Il faut que les guichetiers (des banques)

acceptent ces liquidités. Et s'ils doutent de l'origine de ces fonds, ils peuvent faire des déclarations de soupçons. Mais il n'appartient pas aux guichets de refuser ces dépôts", a-t-il insisté. "Il faut que les guichetiers changent de comportement car à chaque fois qu'on dépose une grande somme dans une banque et qu'on paie les 7 % dans le cadre de la mise en conformité fiscale volontaire, on est libéré vis-à-vis du fisc", a souligné le premier argentier du pays. Il a, par ailleurs, avancé que son département ministériel était en discussions avec la Banque d'Algérie pour lancer le refinancement des banques à long terme, c'est-à-dire des échéances allant de 5 à 20 ans. A son tour, M. Kessasra s'est engagé à ne ménager aucun effort pour atteindre les objectifs fixés notamment en ce qui concerne la diversification du portefeuille de la banque, sa modernisation ainsi que le renforcement de l'intermédiation financière.

R. E.

POLÉMIQUE AUTOUR DE LA LEVURE CONTENANT DES INGRÉDIENTS D'ORIGINE PORCINE

Saf-instant est certifiée "halal"

Le ministère du Commerce a indiqué hier que la levure sèche "Saf-instant" est certifiée "halal" et est confortée par les bulletins d'analyses attestant de sa conformité, assurant que ce produit importé ne contient pas d'ingrédients ou additifs d'origine porcine.

Suite aux allégations de certains médias faisant état de la commercialisation de ce produit qui contiendrait un additif d'origi-

ne porcine, "les services du ministère du Commerce portent à la connaissance des consommateurs qu'après vérification et examens approfondis, le produit en question est admis sur le marché national conformément aux lois et aux règlements en vigueur régissant le contrôle des produits alimentaires aux frontières", indique la même source. En outre, le ministère rassure l'ensemble des consommateurs que

l'additif en question, autorisé par la réglementation, est d'origine végétale.

Par ailleurs, le même département informe l'opinion publique que toutes les denrées alimentaires - qu'elles soient d'origine animale ou végétale - font l'objet d'un contrôle rigoureux par les services de contrôle de la qualité aux et les services vétérinaires et ce, au "triple plan documentaire, visuel et analytique".

R. N.

CONTRE L'INSÉCURITÉ ET L'IMPUNITÉ

Un rassemblement devant le tribunal de Tizi-Ouzou

Un rassemblement contre l'insécurité et l'impunité a été observé hier devant le tribunal de Tizi-Ouzou. "Halte à l'insécurité", "Non à l'impunité", "Stop au crime", "Pour l'éradication des foyers criminels à Tizi-Ouzou" sont les principaux slogans inscrits sur les banderoles accrochées sur la façade princi-

pale du tribunal où une foule importante s'est rassemblée dès 9 h du matin.

Cette action a été initiée suite à un nouveau meurtre à l'arme blanche dont a été l'objet, jeudi dernier dans la soirée, un père de famille d'une quarantaine d'années habitant à la nouvelle ville de Tizi-Ouzou.

Le rassemblement coïncidait avec la présentation d'une dizaine de suspects dans cette affaire devant le parquet du même tribunal. Pour rappel, un meurtre similaire a été déjà commis le 19 mai dernier à Boukhalfa : la victime était un jeune plombier de 22 ans.

R. N.

ABATTUS RÉCEMMENT À MEDÉA

Trois terroristes impliqués dans l'assassinat d'Hervé Gourdel

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a annoncé hier à Alger que trois terroristes abattus récemment dans la wilaya de Médéa ont été identifiés comme étant membres du groupe terroriste qui a assassiné le ressortissant français Hervé Gourdel après son enlèvement dans la région d'Aït-Ouabane dans la wilaya de Tizi-Ouzou en 2014. "Trois des terroristes abattus récemment par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la wilaya de Médéa ont été identifiés. Ils faisaient l'objet d'un mandat d'arrêt international dans le cadre de l'affaire du ressortissant français", a précisé Louh dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale. "Ces trois terroristes s'ajoutent à d'autres éléments abattus et identifiés", a-t-il poursuivi. Les trois terroristes sont Serradj Mohamed, Herdafi Mahieddine et Rabie Ayachi, a précisé le garde des Sceaux, soulignant que "l'enquête est toujours en cours et l'identification des autres membres du groupe terroriste se poursuit".

Le ressortissant français a été assassiné par un groupe terroriste après son enlèvement le 21 septembre 2014.

R. N.

PROVENANT DE LABORATOIRES CLANDESTINS EN AFRIQUE

De nouvelles drogues commercialisées en Algérie

En plus de l'ampleur du phénomène de consommation de drogue, devenu certes plus qu'alarmant, c'est surtout l'apparition de nouvelles drogues bon marché et hautement toxiques qui inquiète désormais le plus.

PAR CHAHINE ASTOUATI

C'est là le constat dressé, hier, par le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem), le professeur Mustapha Khiati.

Le professeur Khiati, qui s'exprimait hier sur les ondes de la Radio nationale, et citant des sources sécuritaires, a fait savoir que des laboratoires clandestins essaimés un peu partout en Afrique et au Sahel fabriquent et commercialisent des produits combinés de produits chimiques et de cannabis, et qui se trouvent hautement toxiques.

En Algérie, et par extrapolation des chiffres parus dans le rapport mondial de



Ce fléau appelle à une lutte multiforme de toute la société.

l'Onu de 2015, le nombre de personnes atteintes par le phénomène tourne autour de 800.000 à 900.000 personnes, touchant ainsi 15 % de collégiens, 27 % de lycéens et 31 % d'universitaires.

L'invité de la chaîne 3 revient sur le danger de l'apparition, dans le pays de plusieurs nouvelles substances psychoactives "qui sont en train d'inonder le

marché algérien", parmi lesquels il cite notamment celles provenant de la frontière Ouest.

En dépit des efforts "colossaux" déployés pour tenter d'endiguer ce fléau, notamment en développant une médicalisation à outrance, (environ 5.000 cas traités chaque année), l'intervenant relève que les résultats obtenus n'ont pas été à la

EN 5 ANS SEULEMENT

Plus de 220 tonnes de résine de cannabis saisies

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Les services de sécurité ont saisi plus de 220 tonnes de résine de cannabis durant les cinq dernières années, a précisé le commissaire principal, Djamel Guissoum, chef de service au centre de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes à la DGSN. Lors d'une conférence de presse organisée par la DGSN à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre la drogue, le même responsable a affirmé que "deux millions de comprimés psychotropes ont été saisis durant la même période".

Plus de 15 tonnes de résine de cannabis et 1 kg d'héroïne ont été saisis durant le premier semestre de l'année 2016 par les éléments de la police nationale, a ajouté le même responsable.

Dans ce cadre, le commissaire principal, Guissoum, a rappelé qu'un réseau international, composé de 5 femmes tunisiennes, activant dans plusieurs pays, dont le Brésil et les Emirats arabes unis (Dubai), avait été démantelé par les éléments de sûreté de la wilaya d'Alger.

Le même responsable a indiqué que l'origine principale de ces drogues "reste les frontières ouest du pays", soulignant que le Maroc "dispose de 145.000 hectares qui produisent annuellement 5.000 tonnes de résine de cannabis".

Les réseaux de trafic de drogue s'organisent et se développent régulièrement, a précisé le même responsable qui a salué "la disponibilité et la technicité" acquises par les services de sécurité chargés de lutter contre ce fléau et qui travaillent, a-t-il dit, dans le cadre "de la loi et du respect

des droits de l'homme".

De son côté, la directrice de la communication et de la prévention à l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Ghania Kaddache, a évoqué les objectifs de la stratégie nationale de prévention 2011-2015.

L'objectif de cette stratégie est de "réduire la demande sur les stupéfiants, ainsi que la maîtrise de ce marché illégal".

En évaluant cette stratégie, l'intervenant a fait état de "39 centres médicaux de désintoxication, alors que la stratégie prévoyait la création de 54 centres".

Plus de 38 tonnes saisies depuis le début de l'année

Une quantité de 38,7 tonnes de résine de cannabis a été saisie en Algérie durant les quatre premiers mois de 2016, dont plus de 77 % à l'ouest du pays, a-t-on appris lundi auprès de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT).

"Au total 38.752,159 kg de résine de cannabis ont été saisis durant les quatre premiers mois de l'année en cours, dont 77,85 % dans la région ouest du pays", a précisé l'Office dans son rapport, se référant au bilan des services de lutte contre les stupéfiants (Gendarmerie nationale, DGSN et Douanes).

La quantité de résine de cannabis saisie durant les quatre premiers mois de 2016 a enregistré une baisse de 15,54 % par rapport à la même période de l'année 2015, en raison surtout du renforcement du dispositif sécuritaire aux niveaux des frontières, selon une source proche de l'Office

qui relève que malgré cette baisse les quantités saisies restent "encore élevées". Selon le rapport, 10,67 % des quantités saisies ont été enregistrées dans la région Sud du pays, 7,64 % dans la région Centre et 1,71 % dans l'est du pays.

S'agissant des drogues dures, la quantité d'héroïne saisie en Algérie a fortement augmenté, passant de 18,3 grammes à 145.4436 grammes, soit une hausse de 694,77 % durant la même période de référence, ajoute le même bilan.

En revanche, la quantité de cocaïne saisie a enregistré une baisse de 49,33 %, passant de 84.842,6 grammes durant la même période de 2015 à 42.986,5 grammes en 2016.

Le rapport a également relevé une très forte augmentation des saisies des comprimés de types psychotropes, passant de 217.438 à 518.158 comprimés durant la même période de référence, soit une hausse de 138,30 %, dont 57,28 % ont été saisies à l'Ouest du pays.

13.056 individus impliqués dans des affaires de drogue

Selon les investigations des services concernés, 13.056 individus sont impliqués dans des affaires liées à la drogue, en hausse de 51,3 %, dont 71 étrangers, selon le même bilan qui fait état de 409 personnes en fuite.

Les données de l'ONLDT révèlent également que parmi les personnes impliquées, 2.963 sont des trafiquants alors que 7.346 sont des usagers de la résine de cannabis et que 1.441 sont des trafiquants de substances psychotropes et 1.229 autres

mesure de ce qu'il en était attendu. Le professeur Khiati considère plus judicieux d'accompagner la prise en charge médicalisée des personnes accros aux psychotropes par un soutien psychologique, "ce qui, regrette-t-il, n'existe pas aujourd'hui".

A la remarque qu'il a déjà été créé 185 cellules d'écoute et de sensibilisation sur les dangers de la consommation de drogue, spécialisés, 15 hôpitaux pour traiter les toxicomanes et mobilisés à leur profit 53 centres intermédiaires de soins, l'intervenant rappelle que les personnes consommant de la drogue ne s'adressent que rarement à des établissements publics. Selon lui, il serait plus judicieux de créer des centres "anonymes" gérés par des associations bénéficiant du soutien actif des pouvoirs publics, vers lesquels, estime-t-il, "ces derniers seraient plus enclins à se diriger". Observant, d'autre part, que 40 % des personnes internées le sont en raison de la consommation de drogue, l'intervenant s'interroge de savoir si la prison "école du crime", est à même d'agir efficacement pour traiter cette question.

C. A.

en sont des usagers.

S'agissant du trafic des drogues dures, il concerne 65 trafiquants et 7 usagers de cocaïne et 3 trafiquants et 1 usager d'héroïne. Durant les quatre premiers mois de l'année en cours, 10.015 affaires ont été traitées, contre 6.391 affaires en 2015 (+56,70 %).

Sur le total de ces affaires traitées, 2.585 sont liées au trafic illicite de la drogue, 7.428 autres affaires relatives à la détention et à l'usage de drogue, et 2 affaires de culture de cannabis.

R. R.

ÉLABORÉ PAR LE GOUVERNEMENT

L'Arav adopte le cahier des charges

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a adopté le cahier des charges élaboré par le gouvernement après débat, a annoncé hier à Tipasa le ministre de la Communication, Hamid Grine.

"L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) a tenu sa première réunion et adopté le cahier des charges élaboré par le gouvernement après débat", a indiqué Grine qui était l'invité de la radio de Tipasa à l'occasion d'une visite de travail dans cette wilaya.

Jeudi dernier, l'Arav avait tenu sa première réunion présidée par Zouaoui Benhamadi, son président, consacrée au "plan d'action à venir". L'Arav prévue par la loi relative à l'activité audiovisuelle adoptée par le Parlement en 2014 pour réguler le champ audiovisuel en Algérie et consolider la mission du service public, a été installée le 20 juin dernier par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

Cette autorité indépendante assumera ses prérogatives à la fois en tant que garant et gardien de la liberté d'exercice de la profession.

L'Arav est composée de 9 membres nommés par décret présidentiel : cinq membres dont le président sont désignés par le président de la République, deux membres non parlementaires proposés par le président du Conseil de la nation et deux membres non parlementaires proposés par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN).

R. N.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Communication

**Prix du Président de la République,
du Journaliste Professionnel**
Deuxième édition, 22 octobre 2016

*« La femme algérienne,
acteur majeur du développement économique et social »*

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», dans sa deuxième édition, comptant pour l'année 2016, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2016.

Ce prix annoncé par son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de la presse le 03 mai 2015, a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- **L'information écrite** : article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle** : reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique** : émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique** : meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration** : photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :

- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2015 - 2016.

Thème du concours : « La femme algérienne, acteur majeur du développement économique et social »

Modalités d'attribution du prix :

Le jury procédera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1er lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2e lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3e lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

a) Pièces administratives :

- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Certificat de nationalité
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

b) Œuvre objet de participation :

- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :

- Données personnelles sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 1er septembre 2016.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:

<http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

HYDROCARBURES

Légère baisse de la production en 2015

La production de Sonatrach en hydrocarbures primaires s'est établie à 191 millions de TEP tous produits confondus en 2015, soit une baisse de 4,2 millions de TEP par rapport à 2014, a indiqué son P-dg Amine Mazouzi.

Cette production réalisée a représenté 99,3 % de l'objectif du plan de 2015, a précisé Amine Mazouzi lors d'une conférence de presse lors de laquelle il a présenté le bilan et les perspectives du groupe pétrolier national.

Cette légère baisse, prévue dans les plans 2013 et 2014, s'explique par "l'effet combiné du glissement de certains projets avec le déclin naturel de certains gisements matures", a-t-il détaillé.

Selon lui, la production de 2015 "aurait été de 192,5 millions de TEP (plus de 100 % des objectifs) sans les arrêts pour révision triennale au niveau des gisements gaziers importants programmés".

Par catégorie d'hydrocarbures, la production primaire de pétrole brut a été de 49 millions de tonnes en 2015 alors que la prévision tablait sur un volume de 50,4 millions de tonnes (97 % de l'objectif).

Mais la production de pétrole brut durant les quatre premiers mois de 2016 a atteint près de 100 % des prévisions.

Concernant la production primaire de gaz naturel en 2015, elle a dépassé de 2,14 milliards m³ l'objectif de production en



efforts propres. Ce qui a permis de compenser un manque de production primaire réalisée en association avec les compagnies étrangères, qui est de l'ordre de 2,39 milliards m³, dû principalement aux reports à 2016 de la mise en service du projet de compression d'In Amenas et de la mise en service des gisements sud d'In Salah phase 2.

En matière de gaz de vente, grâce à l'optimisation de certains gisements matures, un supplément de 3,1 milliards m³ a été dégagé, ce qui a permis de dégager un supplément de plus de 1,1 million de TEP

à l'exportation. Par ailleurs, l'année 2015 a permis de confirmer le retour attendu des GPL avec une production de 8,4 millions de tonnes alors que l'objectif était de 8,2 millions de tonnes.

Le segment raffinage a connu une production de 29,3 millions de tonnes de produits raffinés pour une prévision de 27,7 millions de tonnes, soit un taux de réalisation de 106 %.

Mazouzi a ainsi fait savoir que le bon fonctionnement des raffineries a permis de dégager une production additionnelle de 500.000 tonnes de gasoil, réduisant

d'autant les importations. Quant aux complexes de liquéfaction de gaz naturel, elles ont produit 26,8 millions m³ de GNL en 2015 pour une prévision de 27 millions m³.

Cet écart s'explique par des arrêts techniques consécutifs à la mise en service du nouveau complexe GL3Z, selon lui.

Par ailleurs, les ventes de la Sonatrach, sur les marchés interne et externe, ont été en 2015 légèrement supérieures aux objectifs: 53,5 millions de TEP ont été vendus sur le marché national tandis que 98,1 millions de TEP ont été exportés.

Selon M. Mazouzi, le groupe Sonatrach table sur une augmentation de 10 % de ses exportations en hydrocarbures en 2016.

Mais avec des prix moyens de pétrole qui ont reculé pour passer de 99,41 dollars en 2014 à 52,13 dollars en 2015, le chiffre d'affaires à l'exportation de la Sonatrach a baissé à 33,19 milliards de dollars en 2015 contre 58,45 milliards de dollars en 2014 (-43 %).

Par contre, le chiffre d'affaires sur le marché national, incluant la revente de produits pétroliers importés, a été de 297 milliards DA en 2015, en hausse de 4,46 % par rapport à 2014.

Cette augmentation résulte de l'augmentation de la consommation nationale de gaz naturel et des carburants, a expliqué M. Mazouzi.

La fiscalité versée à l'État par Sonatrach a été de 2.204 milliards DA en 2015.

R. E.

RAFFINERIE D'ALGER

La société chargée des travaux de réhabilitation connue avant fin juillet

Le projet de réhabilitation de la raffinerie d'Alger, à l'arrêt depuis plus d'une année suite à la résiliation du contrat avec la société française Technip, sera attribué avant fin juillet à une autre compagnie, a annoncé un haut responsable de Sonatrach.

"Pour la raffinerie d'Alger, on sera fixé avant la fin de la deuxième quinzaine de juillet sur la société qui sera chargée de la reprise des travaux", a affirmé le vice-président aval de Sonatrach, Akli Remini,

qui intervenait lors d'une conférence de presse animée par le P-dg du groupe, Amine Mazouzi.

Le contrat initial de réhabilitation de la raffinerie d'Alger, située à Sidi R'zine (sud-est d'Alger), avait été conclu en 2010 avant d'être résilié en 2015.

Une fois remise en service, cette unité verra sa capacité de production en gasoil passer de 737.000 tonnes/an à 1,18 million de tonnes/an ainsi qu'un doublement de la capacité de production de

l'essence super avec une hausse conséquente des capacités de stockage de carburants. En 2014, la raffinerie d'Alger a traité 2,8 millions de tonnes de d'hydrocarbures.

Le même responsable a, par ailleurs, indiqué que les travaux de réalisation des nouvelles raffineries de Hassi Messaoud et de Biskra seront lancés avant fin 2016. Jeudi dernier, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation

de la raffinerie implantée dans la zone industrielle pétrochimique de Sidi-Abed (Tiaret). Selon M. Remini, ces nouvelles installations seront conformes aux nouvelles normes environnementales, notamment en matière d'économie d'eau. "Avec la réception de ces nouvelles raffineries, l'Algérie passera du statut d'importateur à celui d'exportateur de carburants", selon le même responsable.

R. E.

RETRAITE À 60 ANS

La décision aura un "effet de protection de l'outil national de production"

Le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) a considéré que la décision de rétablir l'âge de départ à la retraite à 60 ans aura "un effet de protection" de l'outil national de production qui enregistre chaque année des déperditions.

"Le Snapap considère que cette décision aura un effet de protection de l'outil national de production qui enregistre chaque année des déperditions au niveau de ses ressources humaines,

notamment les plus qualifiées", est-il écrit dans un communiqué signé par son secrétaire général, Belkacem Felfoul.

Selon ce syndicat, "les expériences existantes au niveau de tous les pays militent pour s'en inspirer permettant d'envisager une gestion rationnelle des ressources et une prise en charge convenable de nos travailleurs à leur départ en retraite".

Le Snapap qui rappelle avoir adhéré pleinement aux points inscrits à l'ordre du jour des

travaux de la dix-neuvième (19ème) réunion tripartite, à laquelle il avait pris part, exprime également toute sa "satisfaction" et sa "conviction ultime" des décisions prises, notamment celles concernant le départ à la retraite sans conditions d'âge et la retraite proportionnelle.

Selon lui, ladite décision est motivée pour "assurer et protéger notre système de sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle et de main-

tenir les équilibres financiers de la caisse nationale de retraite".

A cette occasion, le Snapap "appelle ses militants à plus de vigilance en cette période où la cohésion nationale est plus que nécessaire".

Selon la décision prise par la tripartite, l'ordonnance 97-13 du 31 mai 1997 instituant le départ à la retraite sans condition d'âge, actuellement en vigueur, sera révisée de manière à fixer à l'âge de départ à la retraite à 60 ans.

Lors de la tripartite, le Premier

ministre, Abdelmalek Sellal, avait annoncé un nouveau projet de loi modifiant l'ordonnance 97-13 instituant le départ à la retraite sans condition d'âge.

Une commission sera mise sur pied pour élaborer ce projet de loi qui fixe l'âge de départ à la retraite à 60 ans par souci d'équité et de préservation des capacités de la Caisse nationale de la retraite.

R. E.

AFLOU

L'annexe promue en centre universitaire

L'annexe d'Aflou, (110 km au nord de la wilaya de Laghouat), a été promu en Centre universitaire à la satisfaction des inscrits au titre de la nouvelle saison universitaire (2016/2017), a-t-on appris samedi des responsables de l'université Amar Thelidji de Laghouat.

Cet "acquis" s'inscrit au titre d'une opération de promotion ayant touché trois annexes implantées à travers le territoire national en vue d'étendre les prestations de ces structures et leur doter des équipements et moyens humains et matériels, liés aux volets administratif et pédagogique, a-t-on indiqué de même source.

Cette nouvelle structure universitaire devra bénéficier prochainement d'une opération d'extension en vue de répondre au nombre sans cesse croissant des étudiants estimés à 2.200 inscrits, contre une capacité théorique actuellement de 1.000 places.

Au volet pédagogique, le future centre universitaire d'Aflou sera renforcé en nouvelles sections et filières pédagogiques, dont l'informatique, la géologie, les lettres et langues, les sciences économiques, les droits et sciences politiques, sciences humaines et sociales.

L'annexe d'Aflou dispose d'une résidence universitaire de 500 lits accueillant en majorité des étudiantes. Cette structure est destinée pour l'hébergement des étudiants issus des communes environnantes.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la wilaya de Laghouat est composé, outre l'université Amar-Thelidji de Laghouat, d'une école supérieure d'enseignant, d'un centre national de recherche en sciences islamiques et civilisations.

IN-SALAH

Réalisation de 2.800 logements publics locatifs

Plus de 2.800 unités de logements de type public locatif sont en construction à travers la wilaya déléguée d'In-Salah (750 km au nord de Tamanrasset), a annoncé l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI).

Ce programme d'habitat, réparti entre les trois communes constituant la wilaya déléguée (In-Salah, In-Ghar et Foggaret Ezzoua), concerne 800 unités au quartier Deghamcha et 1.600 au pôle urbain de Djoualil (In-Salah), 262 unité à In-Ghar et 179 unités dans la commune de Foggaret Ezzoua, a-t-on précisé.

De ce programme appelé à renforcer le parc immobilier des trois communes, une tranche de 445 logements devra être réceptionnée dans le courant du deuxième semestre de cette année, après finalisation de leur raccordement aux réseaux divers (eau potable, assainissement et électricité) et des aménagements extérieurs (routes et trottoirs), selon la même source.

L'OPGI d'In-Salah a déjà procédé à l'attribution de 309 unités de ce type de logements à travers les trois communes de la wilaya déléguée.

APS

TINDOUF, SITES ARCHÉOLOGIQUES

Plaidoyer pour une urgente restauration

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a mis l'accent, lundi dernier, à Tindouf, sur la nécessité d'une minutie dans la restauration des sites archéologiques à travers le pays.

PAR BOUZIANE MEHDI

En marge de sa visite de travail dans la wilaya, le ministre a, dans une déclaration à la presse, estimé "nécessaire de prendre soin, avec un accompagnement adéquat, des différentes phases de restauration des sites archéologiques à travers le pays pour les restituer dans leur état originel".

S'inscrivant dans le cadre du rôle de l'État dans la préservation du patrimoine, cette démarche constitue un outil d'exécution d'un plan méthodique ciblant le patrimoine national et nécessitant des mesures d'urgence, a précisé le ministre, ajoutant que concernant les sites archéologiques visités dans la wilaya de Tindouf, à l'instar de la zaouia de Mokhtar Belaâmeche et des vestiges de Douiriet Ahl El-Abed, M. Mihoubi a estimé qu'ils nécessitaient un "réel suivi" et que l'opération restait tributaire de l'existence de "mains compé-

tes" à même de mener à bien l'opération de leur restauration, d'autant que "la volonté du ministère de tutelle existe".

Selon l'APS, lors de son inspection de la zaouia du saint patron Mokhtar Belaâmeche, le ministre a jugé "urgente" une intervention pour sauver la mosquée antique de la zaouia, menacée d'effondrement du fait de la grave détérioration de ses principales parois, et veiller à son classement, avant de prévoir un plan d'intervention pour ce qui concerne les autres sites patrimoniaux de la wilaya, dont Douiriet Ahl El-Abed qui renferme près de 800 manuscrits.

Assurant de la disposition du département dont il a la charge de prendre en charge ces sites, au cas par cas, et de mobiliser les moyens nécessaires pour les rétablir à leur état initial, le ministre a salué au passage les responsables chargés de la gestion de ces sites et la population locale pour les soins qu'ils accordent aux sites archéologiques de la wilaya, pour ce qu'ils véhiculent comme dimensions socioculturelle, historique et civilisationnelle.

Débutant sa visite de travail par l'inauguration du siège de la Direction locale du secteur, le ministre de la Culture a appelé à aider les associations, leur offrir un cadre d'expression et à stimuler l'émulation entre elles dans le sens de dynamiser la scène culturelle.

Azzedine Mihoubi a ensuite inauguré à Tindouf-Lotfi la bibliothèque principale de lecture publique baptisée au nom du défunt moudjahid docteur Abou El-Kassem Saâdallah, et qui renferme un fond bibliothécaire de plus de 7.160 titres et dispose d'une salle pour personnes aux besoins spécifiques, une salle de lecture, une salle de conférences, une aile administrative et d'autres servitudes, a indiqué l'APS, soulignant qu'il a appelé, sur site, outre la tenue de conférence sur le livre et de concours sur l'écriture, à prévoir des cartes d'accès gratuites aux élèves pour rapprocher le livre de l'enfant et ouvrir la bibliothèque sur son environnement et ce, avec le concours du secteur de l'Éducation nationale, pour permettre aux parents d'encourager leurs enfants à fréquenter ces lieux de savoir.

Par ailleurs, M. Mihoubi a inspecté le projet de réalisation d'un musée de wilaya, premier noyau muséal à Tindouf, conçu selon les standards internationaux en la matière et appelé à ouvrir ses portes avant la fin de l'année en cours.

Lors de cette visite de travail d'une journée dans la wilaya, le ministre a aussi inauguré la maison de la culture de Tindouf qui porte le nom du défunt militant Abdelhamid Mehri.

B. M.

TAMANRASSET, RÉALISATION D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Octroi d'une enveloppe de 4 milliards DA

Une enveloppe de plus de quatre milliards de dinars a été consacrée à la réalisation d'une série d'opérations d'aménagement au profit de Tamanrasset et des wilayas déléguées d'In-Salah et In-Guezzam, ont indiqué les responsables de la Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC).

Ces opérations consistent, entre autres, en la réalisation de nouveaux espaces verts à Tamanrasset, l'aménagement de 16 axes routiers en milieu urbain, la réalisation de trois bassins à jet d'eau au niveau des car-

refours principaux de la capitale de l'Ahaggar, en plus de la modernisation du réseau de l'éclairage public, a indiqué le directeur du secteur, Amokrane Yacine.

Un montant de 1,4 milliard DA a été réservé de cette enveloppe à la wilaya déléguée d'In-Salah pour la réalisation d'une série d'actions d'aménagement, a-t-il ajouté. La wilaya déléguée d'In-Guezzam s'est vue accorder pour a part une quote-part de 600 millions DA pour la réalisation d'actions similaires et contribuer à améliorer le cadre de vie général

du citoyen. Plus de 31 millions DA a été retenue au titre du programme communal de développement de 2016 pour la réalisation d'une série d'opérations, dont une nouvelle porte d'entrée de la ville de Tamanrasset, l'aménagement de quartiers et parcelles à Tamanrasset.

Selon M. Yacine, quelque 3.000 lots de terrain seront aménagés prochainement au niveau des quartiers Tafsit, Adriane et Tberkat et leur raccordement aux réseaux divers.

APS

CONSTANTINE, RÉSORPTION DU COMMERCE INFORMEL

Les marchés de proximité boudés

La majorité des marchés de proximité réalisés dans le cadre du programme national de résorption du commerce informel ne trouve toujours pas preneur à Constantine.

PAR BOUZIANE MEHDI

En dépit de tout l'argumentaire du bien fondé de ces structures commerciales réglementées, dispatchées entre le chef-lieu de wilaya et plusieurs autres communes, ces espaces continuent à être boudés, a indiqué l'APS, ajoutant que les services de wilaya affirment que sur la trentaine de marchés de proximité réalisés dans la wilaya de Constantine, englobant entre 30 et 40 stands, une dizaine seulement est actuellement opérationnelle.

Se dégradant au fil des jours et faisant souvent l'objet d'actes de vandalisme, comme c'est le cas pour les marchés de proximité fermés à Djebel El-Ouahch, à Serkina et Boumerzoug, au chef-lieu de wilaya, et également dans d'autres communes, à l'image d'El-Khroub, Aïn-Smara, Didouche-Mourad et Aïn-Abid, le reste de ces espaces est fermé.

De nombreux vendeurs informels activant sur des places publiques, interrogés par l'APS, ont expliqué leur "refus" d'occuper ces structures réglementées, par "l'absence de commodités vitales nécessaires à leur utilisation" citant l'absence de l'aménagement extérieur, alors que pour d'autres vendeurs informels, "l'éloignement de ces marchés des centres urbains entrave l'activité commerciale".

Les services de wilaya, qui estiment que ce sont des "prétexes injustifiables, souti-



ennent que les problèmes soulevés sont gérables", rappelant que le plus important, à savoir les structures, réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'évacuation, sont "fonctionnels", a affirmé l'APS, ajoutant que pour Samir, bénéficiaire d'un stand dans un nouveau marché de proximité et qui continue à exercer dans l'informel à la cité Daksi, il est difficile de changer d'endroit et d'aller dans un nouveau marché. "Ici, j'ai fidélisé ma clientèle et je gagne bien ma vie".

Selon l'APS, devant un statu quo qui persiste depuis près de deux ans et dans l'objectif de rentabiliser un investissement public, les autorités locales à Constantine ont décidé d'impliquer des opérateurs privés à travers l'ouverture d'adjudication pour la location des ces espaces inexploités.

"Ces marchés seront cédés en location et transformés en grandes surfaces, en

salles de sports, centres d'affaires ou autre activité à caractère commerciale", a annoncé récemment le chef de l'exécutif local, qui dans le même chapitre, a détaillé que toutes les mesures nécessaires devant accélérer l'opération d'adjudication de ces espaces commerciaux sont prises, affirmant que le "procédé de rechange" sera d'un impact certain sur la régénération de ressources supplémentaires pour les communes.

Passant à l'acte, la commune de Zighoud-Youcef a déjà finalisé l'opération d'adjudication de son marché de proximité, inexploité depuis des années, et l'espace a été loué à un opérateur privé et des travaux d'aménagement sont actuellement en cours de réalisation dans cette structure transformée en une grande surface.

B. M.

INITIÉE PAR L'ARTISTE-PEINTRE TALEB MAHMOUD À BIR-EL-DJIR

Inauguration d'une galerie d'art

Une nouvelle galerie d'Art a ouvert ses portes, la semaine dernière, à Belgaid, daïra de Bir El-Djir (Oran-Est), dont le projet a été initié par l'artiste peintre Taleb Mahmoud. La soirée d'ouverture s'est déroulée en présence d'artistes, d'intellectuels et de responsables locaux ainsi que de nombreuses familles qui ont donné à cet événement une dimension conviviale et chaleureuse, loin des pesanteurs du pro-

tole. L'artiste Taleb Mahmoud n'a pas lésiné sur les œuvres d'Art. Ses nombreuses œuvres agrémentaient les murs des 180 mètres carrés de la salle d'exposition de la galerie, consacrée à l'exposition et à la vente d'œuvres d'art de toutes sortes.

La nouvelle galerie d'Art est assez atypique, puisque l'artiste n'a pas choisi le centre ville d'Oran pour y ériger domicile.

Elle constitue une sorte d'oasis culturelle dans un quartier populaire et peuplé en pleine mutation.

"L'art est partout. Il est apprécié par tous dans toute la société. Chaque citoyen a en lui des valeurs esthétiques à travers lesquelles il peut juger de la qualité d'une œuvre artistique", souligne l'artiste.

APS

BATNA, CHARTE "HÔPITAL SANS TABAC"

Entrée en vigueur au CHU

Une charte "Hôpital sans tabac" est entrée en vigueur au centre hospitalo-universitaire (CHU) Touhami Benflis de Batna, a indiqué, la semaine dernière, la chargée de la cellule de communication de cette structure.

La charte signée la semaine dernière appelle à oeuvrer à concrétiser l'idée d'un établissement de santé où l'on s'abstient de fumer et a été placardée à travers tous les services du CHU, a précisé Attika Belghouar, soulignant que les professionnels de la santé doivent en premier "donner l'exemple" et adhérer à la démarche de lutte contre le tabagisme dans les lieux

publics et sur le lieu de travail. Qualifiant la démarche de "novatrice" au sein de cette structure de santé, elle a rappelé que des actions d'information et de sensibilisation sur le danger du tabagisme ont été organisées au niveau des différents services de cette structure de santé. Des dépliants ont été également distribués au personnel du CHU ainsi qu'aux malades et visiteurs, fournissant des conseils aux fumeurs et les incitant à renoncer à cette mauvaise habitude, a détaillé la même responsable.

L'initiative de l'hôpital sans tabac répond aux préoccupations du ministère de tutelle

sur les répercussions du tabac sur la santé de la population, a-t-on encore noté, faisant savoir qu'à travers cette démarche le CHU de Batna contribue à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement des citoyens à l'intérieur de ses murs.

A travers l'initiative "hôpital sans tabac", le CHU de Batna entend ainsi favoriser la diminution de la consommation des cigarettes et sensibiliser les visiteurs des lieux aux méfaits du tabac, qui touchent aussi bien le consommateur que le fumeur passif, a-t-on encore noté de même source.

APS

AIN-TEMOUCHENT

Plan de lutte contre les feux de forêt

Un plan de lutte contre les feux de forêt 2016 a été mis en pratique par la conservation des forêts de la wilaya d'Aïn-Témouchent, a-t-on appris auprès de cette structure. Dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, ce plan, qui s'étale du 1^{er} juin au 31 octobre prochain, a été adopté par le Conseil exécutif de la wilaya, en mai dernier. Il se caractérise par la mise en place des moyens humains et matériels pour la lutte préventive et active contre les feux de forêts, reposant essentiellement sur la coordination intersectorielle (forêts, Protection civile, DTP, APC et collectivités locales). En effet, les forêts de la wilaya sont occupées par des peuplements de résineux (pin d'Alep 80 %) et d'un sous-bois combustible. Les conditions de déclenchement et de propagation d'incendies sont favorables durant cette période, marquée par une hausse sensible des températures.

Par ailleurs, afin de diminuer les risques de feux, des mesures préventives ont été prises dont l'entretien des accotements de routes, de tourières autour des superficies céréaliers, l'interdiction de l'incinération de chaume et un grand travail de proximité aux profits de la population principalement estivale. A noter que du 1^{er} juin au 31 octobre 2015, le patrimoine forestier de la wilaya d'Aïn-Témouchent a été ravagé par 36 foyers d'incendie, qui ont détruit quelque 104 ha, principalement dans les zones d'Aghlal et de Sassel.

ORAN

Ouverture de 5 grandes surfaces commerciales prochainement

Pas moins de 5 grandes surfaces commerciales seront ouvertes prochainement à Oran, a annoncé le wali, Abdelghani Zaâlane. "La multiplication des grandes surfaces commerciales est le meilleur moyen de lutter contre le commerce illicite", a-t-il souligné, lors de l'inauguration, dimanche soir, du nouveau centre commercial de la chaîne Ardis, dans la commune de Bir El-Djir. "Le commerce illicite ne peut être combattu que de la manière naturelle avec la réalisation de projets de la sorte. Il y a en Algérie, et à Oran en particulier, des centres commerciaux modernes qui n'ont rien à envier à ceux que l'on trouve à l'étranger, dans les pays les plus développés", a ajouté le même responsable, précisant qu'un autre centre commercial de la même enseigne sera réalisé, à court terme, dans la nouvelle zone urbaine de Belgaid. "Ce genre de projets est à encourager car il a été réalisé en un temps record sur un terrain octroyé dans le cadre de l'investissement, créant quelque 500 emplois directs et 4.000 emplois indirects", a souligné le wali d'Oran. Le nouveau centre commercial de Bir El-Djir sera ouvert au public le 13 juillet prochain, ont indiqué les responsables du projet. Il s'étend sur un espace de près de 20.000 m², dont 4.000 m² de surface commerciale. La chaîne prévoit l'ouverture à court terme de quatre nouveaux centres à Tizi-Ouzou, Biskra, Ouargla et Annaba.

APS

LIBYE

Sarraj à l'AFP : "Seule une armée unifiée permettra de vaincre l'EI"

Seule "une armée unifiée en Libye permettra de vaincre le groupe Daesh", a déclaré à l'AFP le chef du gouvernement d'union nationale Fayez al-Sarraj au moment où les combats contre les terroristes font rage à Syrte.

« Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de solution pour venir à bout de cette organisation qu'à travers un commandement militaire unifié qui rassemble les Libyens de toutes les régions du pays », a affirmé Fayez al-Sarraj en réponse à des questions écrites.

Installé depuis le 30 mars à Tripoli, avec le soutien de l'Onu et de nombreuses puissances occidentales, le gouvernement d'union (GNA) peine à étendre son autorité à l'ensemble du territoire, notamment dans l'est du pays, en Cyrénaïque.

Dans cette partie de ce vaste pays riche en pétrole, des milices et des unités de l'armée libyenne, demeurent loyales à des autorités non reconnues, sous le commandement du controversé général Khalifa Haftar.

Malgré ces divisions, le gouvernement d'union a lancé le 12 mai une vaste offensive contre le bastion des jihadistes à Syrte, une ville côtière du centre-nord



tombée aux mains de l'EI en juin 2015. Ses forces sont soutenues par des milices rebelles ayant combattu en 2011 le régime de l'ex-dictateur Maâmmar Kadhafi.

Pour la première fois, Sarraj a également dévoilé à l'AFP que ses forces recevaient "des aides", limitées et de nature logistique de la part de pays étrangers qu'il s'est abstenu de nommer.

Cette offensive a permis aux forces pro-GNA de reprendre plusieurs localités et positions occupées par l'EI entre Misrata, siège du commandement de l'opération militaire, et Syrte, ville située à 450 km à l'est de Tripoli.

Elles sont même entrées dans Syrte le 9 juin mais leur progression vers le centre-ville où se sont retranchées les jihadistes a

été ralenti ces derniers jours par les contre-offensives de Daesh, menées à coups d'attentats suicide notamment.

"Le ralentissement de la progression des forces progouvernementales est dû à notre souci pour la sécurité des civils que Daesh n'a pas hésité à utiliser comme boucliers humains", a expliqué M. Sarraj. Il y aurait encore à Syrte quelque 30.000 civils, selon des sources militaires des forces du GNA.

Mais pour le chef du gouvernement d'union, "la victoire n'est qu'une question de temps. Espérons qu'il soit très court". Revenant sur l'implantation rapide de l'EI en Libye, à 300 kilomètres des côtes européennes, le Premier ministre désigné a pointé "une succession d'erreurs ces cinq dernières années, notamment le

renoncement de la communauté internationale à compléter son aide à la Libye face aux défis post-conflit".

Bien que l'opinion publique libyenne reste farouchement opposée à toute intervention militaire étrangère, Sarraj n'a pas écarté la possibilité d'une aide internationale.

"Il y a (actuellement) des aides limitées - expertise et logistique - et nous avons par le passé dit être prêts à accepter l'aide et le soutien des pays frères et amis tant que ce soutien demeure dans le cadre d'une demande du GNA et en coordination avec lui de manière à préserver la souveraineté nationale", a-t-il souligné.

Issu d'un accord parrainé par l'Onu signé en décembre 2015 au Maroc, le gouvernement d'union nationale s'était auto-proclamé en mars sur la base d'un communiqué de soutien d'une centaine de députés du Parlement reconnu basée à Tobrouk. Il n'a jamais obtenu de vote officiel de ce Parlement.

Outre la lutte contre Daesh, il doit aussi tenter de redresser l'économie d'un pays miné par les conflits et les divisions.

"Tout ce que nous pouvons faire c'est œuvrer, par tous les moyens disponibles, à sortir notre pays de ses crises mais nous n'avons pas de baguette magique, nous n'avons que notre effort", a-t-il dit.

Puis de conclure : "Je suis confiant que nous allons surmonter cette épreuve mais si un jour je perds cette foi, je ne resterai pas une minute".

ESPAGNE

Percée attendue de Podemos aux législatives

La formation anti-austérité Unidos Podemos devrait enregistrer une progression sensible lors des élections législatives organisées ce dimanche en Espagne, ce qui serait un nouveau coup porté aux partis traditionnels européens, déjà ébranlés par le choix des Britanniques de quitter l'Union européenne. Les électeurs espagnols ont commencé à voter, six mois après qu'un précédent scrutin législatif n'a pu aboutir à la formation d'une coalition gouvernementale, les partis traditionnels - le Parti populaire et le Parti socialiste espagnol - ayant été bousculés par les nouveaux venus que sont Unidos Podemos et le centriste Ciudadanos. Les derniers sondages semblent sug-

gérer que le parlement issu des élections de ce dimanche sera tout aussi fragmenté que le précédent, aucun des quatre grands partis et des six formations régionales n'était susceptible de s'imposer dans un parlement composé de 350 sièges. Le parti conservateur PP devrait conserver son rang de première formation politique du pays, avec environ 120 sièges. Mais Ciudadanos "Citoyens", son partenaire de coalition le plus évident, ne devrait en remporter qu'une quarantaine, les laissant assez loin des 176 nécessaires pour obtenir la majorité absolue. La montée en puissance annoncée d'Unidos Podemos "Ensemble nous pouvons", une coalition anti-austérité emmenée

par Podemos, pourrait, sur le papier, offrir une voie de sortie. En combinant les quelque 90 sièges qu'elle devrait gagner aux 80 que devrait obtenir le PSOE, une majorité absolue est en vue. Avec le soutien de quelques partis régionaux, la voie à la constitution d'une coalition gouvernementale sera ouverte. Nombre d'analystes pensent cependant que le PSOE, fondé il y a 137 ans, préférerait former une "grande coalition" avec le PP de l'actuel Premier ministre Mariano Rajoy, voire soutenir un gouvernement PP minoritaire plutôt que de s'associer à un parti qui menace son existence. S'inspirant de la Grèce, où le parti de la gauche radicale Syriza du Premier ministre Alexis

Tsipras a relégué les socialistes du Pasok au rang d'observateurs, Pablo Iglesias, le dirigeant de la coalition Unidos Podemos, espère affaiblir considérablement le PSOE et le priver de toute chance de diriger un gouvernement. Après le vote, jeudi, des Britanniques en faveur d'une sortie de l'Union européenne, Alexis Tsipras et Pablo Iglesias ont appelé à une refondation de l'Union européenne, basée sur un fonctionnement démocratique amélioré, la protection sociale et la solidarité. "C'est (le Brexit) une mauvaise nouvelle pour l'avenir de l'Europe. Nous sommes préoccupés par la décision du peuple britannique. Et nous pensons que nous devons reconstruire une autre idée de

l'Europe, basé sur les droits sociaux et les droits de l'homme", a dit vendredi à des journalistes Pablo Iglesias à la fin de la campagne.

Il était difficile de mesurer à ce stade l'impact du Brexit sur le scrutin espagnol. Certains analystes pensent que cela incitera les électeurs à jouer la "carte de la sécurité", en votant soir pour le PP soit pour le PSOE. D'autres disent au contraire que le choix des Britanniques de sortir de l'UE pourrait accentuer la défiance des Espagnols vis-à-vis des élites traditionnelles et donc favoriser Podemos.

SYRIE

Daesh revendique l'exécution de cinq journalistes

Le groupe terroriste Daesh a publié dimanche une vidéo montrant l'exécution de cinq journalistes citoyens syriens kidnappés par les terroristes il y a huit mois dans l'est de la Syrie en guerre.

Les victimes visibles dans cette vidéo publiée par la radio de l'EI al Bayan étaient toutes originaires de Deir Ezzor, une ville orientale contrôlée à 60 % par

Daesh. L'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), ONG qui se base sur un large réseau de sources à travers la Syrie pour donner des informations et les bilans de morts du conflit depuis 2011, a affirmé à l'AFP que parmi les victimes figurait un journaliste citoyen collaborant avec lui.

Kidnappés à Deir-Ezzor en octobre

dernier, ces journalistes citoyens ont été exécutés entre novembre et décembre d'après l'OSDH.

"La vidéo n'a été publiée que maintenant car Daesh, qui est en train de perdre du terrain en Syrie, veut envoyer un message qu'il est encore fort", a expliqué à l'AFP Rami Abdel Rahmane, directeur de l'OSDH. Le groupe radical est sous pres-

sion en Syrie avec une offensive de forces appuyées par les Etats-Unis contre Minbej, un de ses fiefs dans le nord syrien.

L'EI a déjà revendiqué dans le passé l'exécution de plusieurs militants ou journalistes citoyens travaillant secrètement dans les zones sous son contrôle en Syrie, les accusant d'être des "espions". **Agences**

MIDI

RAMADANIATE

Pages 12-13 et 14

RAMADHAN

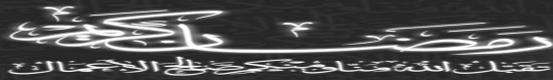
Chaleur, jeûne et hydratation

Le risque de déshydratation est majeur, puisque le minimum vital est difficilement couvert.



QUE FAIRE LORSQU'ON EST AFFECTÉ PAR UNE MALADIE

Endurer avec patience



Chaleur, Ramadhan et hydratation

Le risque de déshydratation est majeur, puisque le minimum vital est difficilement couvert.

En période de jeûne il devient indispensable d'adapter ses habitudes de vie, pour limiter les risques sur la santé : Hydratez-vous bien avant l'aube, en buvant au moins 1 à 1,5 litre d'eau minéralisée, ou sous forme de boissons à base d'eau pendant le petit déjeuner. Rafraîchissez-vous dans la journée par des douches froides, baignades. Ayez recours à l'air climatisé. Ne pratiquez pas d'activité sportive, qui exposerait à un risque majeur de déshydratation. Ne vous exposez pas au soleil. Le soir, après le coucher du soleil, buvez de l'eau abondamment.

Évitez/limitez les aliments ou boissons ayant une propriété diurétique : café, thé, alcool.

Il est facile de savoir si votre plan d'hydratation suffit à compenser vos pertes en lien avec votre pratique sportive ou votre activité physique en surveillant votre poids et en vérifiant la couleur et la quantité de vos urines qui doivent être claires. Il faut penser à remplacer aussi les pertes en sel en même temps que vous vous réhydratez surtout en cas de forte chaleur. Ceci peut se faire, soit en buvant des boissons énergétiques ou des eaux fortement minéralisées. Enfin pour réduire votre transpiration comme évitez les expositions à la chaleur et/ou au soleil en pleine journée et passez la nuit à la fraîche. Pensez aussi aux glaces et autres saures de froid. Il faut éviter la déshydratation qui affaiblit les performances et ne pas faire augmenter votre température corporelle.

Les autres dangers potentiels
*L'hyperthermie maligne d'effort
Il s'agit d'un collapsus par déshydrata-



tion, avec possibilité d'accident vasculaire cérébral, d'accident cardiaque et de mort subite, dû à des facteurs de risque dont le manque d'alimentation, le manque d'apport de boisson et une température excessive de l'environnement du sportif.

***Accident tendino-musculaire**
Une mauvaise alimentation associée à un apport hydrique insuffisant peut provoquer des accidents traumatiques type tendinite, déchirure, claquage, par faiblesses musculaires.

***Perturbation biologique**

L'association d'une activité physique et d'une alimentation défaillante provoque un trouble métabolique qui peut avoir comme répercussion une accentuation des déchets sanguins, une modification de la glycémie, une modification du fonctionnement hépato-rénal.

***Diminution de la condition physique**
Il s'agit au minimum de l'effet le plus visible chez un sportif qui, en manque d'alimentation, verra sa condition physique diminuer.

Ceci semble surtout être vrai lors des deux 1^{er} semaines du mois de Ramadhan.

Canicule et jeûne !

Les températures élevées accentuent le besoin vital d'eau, qui peut être évalué à un minimum de 2 à 3 litres par jour. Ce besoin d'eau ne peut être compensé par les boissons, vu l'abstinence alimentaire observée. Boire abondamment avant l'aube et le soir est indispensable, mais n'est pas forcément suffisant, puisque la régulation de la diurèse ne permet pas de stocker des réserves d'eau pour anticiper l'abstinence de boissons, l'excès étant éliminé par les urines.

Sport et jeûne

Le jeûne peut être dangereux lorsque l'on pratique un sport - risque d'hypoglycémie - en fin de journée avant la rupture du jeûne qui donne lieu à une fête durant laquelle on mange des dattes et la soupe traditionnelle : la chorba.

La fin du mois de Ramadhan est marquée par une grande consommation de gâteaux au miel, sucre glace et autres glacage.

Règles pour supporter le jeûne en été

1^{er} règle :

Bien s'hydrater dès la rupture le soir et juste avant la reprise du jeûne le matin. Il est important de boire plus d'eau qu'en temps normal, au moins 1,5 litre par jour. Il ne faut pas sauter le repas qui précède l'aube et y consommer des liquides comme des produits laitiers, des sucres lents (semoules, farines, céréales), des fruits frais pour les vitamines et des dattes pour permettre au transit intestinal de fixer l'eau et éviter ainsi la constipation.

2^e règle :

Il est recommandé de fractionner la rupture du jeûne pour ne pas malmenier son estomac et d'éviter les excès de sucres rapides et de graisses comme les pâtisseries qui coupent la faim, mais on peut absorber des féculents, des fruits et des légumes. Boire de la soupe réhydratante, la chorba est tout indiquée.

Place du sport durant le Ramadhan

Pour les sportifs, ne pas manger ni boire de l'aube au



coucher du soleil, c'est la possibilité de pratiquer une activité sportive, un entraînement ou une compétition dans un état de jeûne. C'est en fait cette privation de nourriture et de boisson qui apporte un risque pour la santé du sportif.

Avant la rupture du jeûne :

Le danger principal est l'hypoglycémie. Il faut être très prudent surtout la première semaine du Ramadhan car celui-ci modifie profondément les habitudes alimentaires et les rythmes du sommeil.

Après la rupture du jeûne :

2 à 3 heures après le repas du soir les habitudes de

pratique il faut se contenter d'effectuer des efforts habituels et d'intensité réduite. Il ne faut pas faire d'activités nécessitant une forte dépense d'énergie.

Conseils pratiques pour les sportifs

Il est conseillé de respecter les mesures habituelles d'alimentation chez le sportif et de pratiquer un sport au moins deux heures après la rupture du jeûne. Ceci apporte pendant le mois de Ramadhan une complication liée à l'heure de la pratique par rapport au coucher du soleil. Si l'entraînement reste possible, la compétition est difficile à gérer quel que soit son niveau.

Conclusion

Pendant le jeûne du mois de Ramadhan, les performances physiques et sportives sont nettement diminuées. Les entraîneurs doivent en tenir compte. Programmer des compétitions pendant cette période reste peu compatible avec une diététique sportive de haut niveau et avec la notion de performance. Il faut rester d'autant plus vigilant, car l'entraînement à jeun augmente le risque de chute ou d'accident par baisse de la vigilance, et expose au surentraînement. Dans le cadre du sport loisir, il est possible de continuer à pratiquer son sport deux à trois heures après la rupture du jeûne. Le repas à base de dattes et de chorba ou harira reste possible puisque l'on retrouvera en dehors de la viande de mouton coupée des légumes, des pommes de terre et des légumes secs, qui peuvent apporter au sportif les sucres lents indispensables à la pratique de son sport.

Triangles fourrés aux amandes

Ingrédients :

- La pâte**
- 400 g de beurre
 - 2 cuillerées à soupe de sucre glace
 - 2 œufs
 - 2 cuillerées à soupe de maïzena
 - 2 cuillerées à soupe de lait
 - 1 sachet de sucre vanillé
 - 1/2 cuillerée à café de levure pâtisseries
 - La farine selon le mélange

- La farce**
- 500 g de poudre d'amande
 - 300 g de sucre glace
 - 2 blancs d'œuf
 - 3 cuillerées à soupe d'eau de fleurs d'orange
 - 1/2 cuillerée à café de cannelle en poudre
 - Un peu de gomme arabique en poudre

Miel

Préparation :

- La farce**
- Travailler dans un saladier le poudre d'amande, le sucre glace, les blancs d'œuf, l'eau de fleur d'orange, la cannelle, la gomme arabique, mélanger bien jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.
 - Former de cette pâte des boules de la taille de petits billes.

La pâte

- Travailler dans une jatte le beurre, le sucre glace jusqu'à ce qu'ils forment un mélange crémeux, ajouter les œufs en continuant à travailler, ajouter le lait, le sucre vanillé, la levure, la maïzena, bien mélanger, incorporer la farine tamisée peu à peu et mélanger bien jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse et souple. Former de cette pâte des boules de la taille d'une orange. Étaler la pâte avec un rouleau à pâtisserie sur un plan de travail fariné, couper des disques de 5 cm à l'aide d'un emporte-pièce rond. Mettre une boule de farce au milieu de chaque disque et rabattre bien les 3 angles en essayant de lui donner la forme de pyramide, continuer l'opération jusqu'à l'épuisement de pâte et de farce, disposer-les sur une toile huilée, faire des décorations sur les triangles farcis avec un graveur spécial. Faire cuire dans un four moyennement chaud, sortir du four quand elles commencent à dorer, tremper les gâteaux chaud dans le miel, égoutter.



Gâteaux à la noix de coco

Ingrédients :

- 250 g de sucre en poudre
- 125 g de beurre
- 1 verre à thé d'huile
- 2 jaunes d'œuf
- 2 œufs
- 1 cuillerée à soupe de maïzena
- 1 sachet de sucre vanillé
- 2 sachets de levure pâtisseries
- La farine selon le mélange

Garniture :

- Un pot de confiture d'abricots
- 500 g de noix de coco râpée
- 2 cuillerées à soupe d'eau de fleurs d'orange

Préparation :

- Travailler le sucre en poudre et le beurre pour obtenir un mélange crémeux, ajouter l'huile en continuant à travailler 10 minutes, ajouter les œufs, les jaunes d'œufs, le sucre vanillé, la levure, maïzena, mélanger bien le tout, mettre la farine tamisée peu à peu et pétrir jusqu'à obtention d'une pâte homogène, souple et molle. Façonner de cette pâte des petites boules de la taille d'olive, les disposer au fur et à mesure sur une toile huilée. Faire cuire dans un four moyennement chaud. Faire chauffer la confiture dans une casserole, ajouter deux cuillerées à soupe d'eau de fleur d'orange. Tremper les boules dans la confiture, coller deux boules pour former un seul gâteau, continuer l'opération jusqu'à l'épuisement des boules ensuite les rouler dans la noix de coco râpée.



Petits gâteaux en forme de noix

Ingrédients :

- La pâte :**
- 250 g de farine
 - 125 g de beurre
 - 2 œufs
 - 2 cuillerées à soupe de sucre en poudre
 - 1/2 sachet de levure pâtisseries
 - Un peu de sel
- La farce :**
- 1 paquet de biscuit concassé
 - 75 g de noix grillées et concassées
 - 75 g d'amandes grillées et concassées
 - 150 g de chocolat noir fondu au bain-marie
 - Un moule en forme de noix

Préparation :

La pâte :

Mettre la farine tamisée dans une jatte, ajouter le sucre, la levure, le sel, le beurre ramolli en morceaux, les œufs, mélanger du bout des doigts jusqu'à ce que la pâte soit lisse et souple.

Former de cette pâte des petites boules de la taille de petites billes. Faire chauffer le moule des deux côtés ensuite placer chaque boule dans la partie creuse du moule, fermer le moule et mettre sur un feu moyen, retourner-le de temps en temps jusqu'à les moitiés des noix soient dorées, démouler et répéter l'opération jusqu'à l'épuisement de la pâte.

La farce :

Mettre dans un récipient le biscuit concassé, les amandes grillées et concassées, les noix grillées et concassées, le chocolat fondu au bain-marie, mélanger tous les ingrédients jusqu'à ce qu'ils soient homogènes. Remplir le moitié de noix avec le mélange et le couvrir avec l'autre moitié pour obtenir une noix entière, continuer l'opération jusqu'à épuisement de votre pâte.



Gâteaux au chocolat

Ingrédients :

- 250 g de beurre
- 200 g de sucre en poudre
- 1 verre à thé d'huile
- 1/2 cuillerée à café d'arôme vanille
- 2 œufs
- 100 g de noix de coco râpée
- 1 sachet de levure à pâtisserie
- Farine selon le mélange
- 150 g de chocolat noir

Préparation :

Travailler le beurre et le sucre en poudre pour obtenir un mélange crémeux, ajouter l'huile, les œufs, l'arôme de vanille, noix de coco râpée, la levure, mélanger bien puis ajouter la farine tamisée peu à peu jusqu'à obtention d'une pâte molle. Former de cette pâte des petits boudins. Disposer au fur et à mesure sur une toile huilée. Faire cuire dans un four moyennement chaud. Faire fondre le chocolat noir au bain-marie, plonger les deux extrémités des gâteaux dedans et poser sur du papier paraffiné. Laisser sécher.

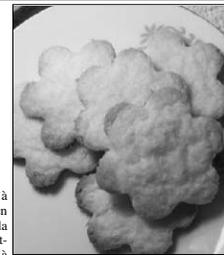
Biscuits à la noix de coco

Ingrédients :

- 250 g de sucre en poudre
- 200 g de noix de coco râpée
- 5 œufs
- 1/2 cuillerée à café d'arôme vanille
- 1 verre à thé d'huile
- 2 sachets de levure à pâtisserie
- La farine selon le mélange

Préparation :

Battre les œufs et le sucre en poudre jusqu'à obtention d'un mélange épais, ajouter l'huile en continuant à battre quelques minutes, ajouter la levure, l'arôme vanille, noix de coco râpée, mettre la farine tamisée peu à peu et pétrir jusqu'à obtention d'une pâte homogène. Mettre l'emporte-pièce spécial pour ce gâteau dans la machine à biscuit. Prendre un morceau de pâte et placer dans la machine à biscuit doucement la manivelle pour sortir des rectangles de 10 cm de long, les disposer au fur et à mesure sur une toile huilée, faire cuire dans un four modéré.



Biscuits-coquillages

Ingrédients :

- 700 g de beurre
- 350 g de sucre glace
- 250 g de cacao en poudre
- 1 sachet de levure pâtisseries
- 1 cuillerée à café d'arôme d'amande
- Des perles argentées pour le décor
- La farine selon le mélange

Préparation :

Travailler le sucre glace et le beurre jusqu'à l'obtention d'un mélange crémeux, ajouter le cacao, mélanger, ajouter l'arôme d'amande, la levure, la farine tamisée peu à peu et pétrir bien pour obtenir une pâte homogène et molle. Mettre la pâte dans une poche à douille dentelée et presser pour donner des formes de coquillages, les décorer avec les perles argentées, les disposer au fur et à mesure sur une toile huilée.



Endurer avec patience la maladie (1^{re} partie)

Avant de parler de la manière dont doit se comporter le croyant lorsqu'il est malade ou blessé, il est important de comprendre, tout d'abord, ce que nous enseigne l'Islam sur la vie d'ici-bas.

Notre existence, sur terre, n'est que passagère; nous sommes, ici-bas, en attente de notre véritable vie, dans l'Au-delà. Ce monde-ci est un monde d'épreuves et de tests. Dieu a créé ce monde pour nous, mais c'est bien plus qu'un endroit de plaisirs divers. Car c'est ici que nous devons remplir le véritable objectif de notre existence, l'adoration de Dieu. Nous rions, nous jouons, nous pleurons, nous avons de la peine et des regrets et toutes ces émotions viennent de Dieu. Le croyant s'efforce de réagir aux diverses situations avec patience et reconnaissance, dans l'espoir de la récompense éternelle. Et nous craignons le châtement éternel et savons, avec certitude, que Dieu est la source de la miséricorde et du pardon. *"Cette vie d'ici-bas n'est que distraction et jeu futile. Quant à la demeure de l'au-delà, voilà assurément la vraie vie; si seulement ils savaient !"* (Coran 29:64)

Dieu ne nous a pas créés pour ensuite nous abandonner aux plaisirs et aux épreuves de la vie. Il nous a envoyé des messagers et des prophètes pour nous enseigner la religion et des livres pour nous guider. Il nous a également apporté de nombreuses bénédictions et chacune d'elles nous facilite la vie. Si nous nous arrêtons, un moment, à réfléchir sur notre vie, les bénédictions de Dieu nous apparaissent tout à coup très évidentes. Observez la pluie qui tombe, à l'extérieur, le soleil qui illumine tout autour de vous, touchez votre poitrine pour y sentir battre



votre cœur... Toutes ces choses sont des bénédictions de Dieu et nous devons nous en montrer reconnaissants, comme pour nos maisons, nos enfants et notre santé. Dieu nous dit, cependant, que nous serons inévitablement testés, en ce monde : *"Et Nous vous éprouverons certainement par un peu de peur, de faim, de pertes de biens, de gens et de récoltes. Mais annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont patients..."* (Coran 2:155)

Dieu nous invite à endurer avec patience les épreuves et tribulations de la vie. Cela peut toutefois être difficile si l'on ne comprend pas que tout ce qui arrive, en ce monde, n'arrive que par la permission de Dieu. Nulle feuille ne tombe d'un arbre sans Sa permission. Nulle entreprise ne fait faillite, nulle voiture ne fait d'accident et nul mariage ne prend fin sans la permission de Dieu. De même, nulle maladie ou blessure ne touchent un être humain sans la permission de Dieu, car c'est Lui qui détient le pouvoir sur toute chose. Dieu fait ce qu'Il

fait pour des raisons qui parfois se situent au-delà de notre compréhension et pour des raisons qui peuvent, ou non, paraître évidentes. Mais Dieu, dans Sa sagesse infinie et dans Sa miséricorde, ne veut que ce qu'il y a de mieux pour nous. Et ultimement, ce qu'il y a de mieux, pour nous, c'est la vie et le bonheur éternels.

"Leur Seigneur leur annonce la bonne nouvelle d'une miséricorde de Sa part, ainsi que des jardins où il y aura pour eux une félicité permanente et dans lesquels ils demeureront éternellement." (Coran 9:21)

Quelle que soit l'épreuve à laquelle il doit faire face, le croyant doit demeurer convaincu que Dieu ne décrète que du bien, pour lui. Ce bien peut faire partie des plaisirs de ce monde ou des plaisirs de l'Au-delà. Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit : *"Comme est bonne l'affaire du croyant. Si un bien le touche et qu'il s'en montre reconnaissant, cela est bon pour lui. Et si un mal le touche et qu'il l'endure avec patience, cela est aussi*

bon pour lui." (Sahih Mouslim). Dieu nous teste, ici-bas, par toutes sortes d'épreuves et de tribulations et si nous endurons avec patience, nous en tirerons une belle rétribution.

La vie d'ici-bas n'est qu'illusion. Et ce qui nous est le plus avantageux, dans cette vie, ce sont les bonnes actions que nous accomplissons. La famille est une grande épreuve, car Dieu dit qu'elle peut facilement nous égayer. Mais elle peut, également, nous mener tout droit au Paradis. La richesse est un test; la convoitise peut nous rendre cupides et avares, mais en distribuer une partie aux plus pauvres peut nous rapprocher de Dieu. La santé est aussi une épreuve. La bonne santé peut nous faire sentir invincibles et nous faire croire que nous n'avons pas besoin de Dieu; tandis que la mauvaise santé peut rabattre notre orgueil et nous obliger à dépendre de Dieu. La façon dont un croyant réagit aux circonstances de la vie est une chose très importante.

Qu'arrive-t-il si les plaisirs de la vie deviennent soudainement de véritables tourments ? Comment un croyant doit-il réagir lorsqu'il est affecté d'une maladie ou atteint d'une blessure ? Bien sûr, il accepte son destin et s'efforce d'endurer avec patience, car il sait avec certitude que Dieu fera sortir beaucoup de bien de cette épreuve. Le prophète Mohammed a dit : *"Aucun malheur n'atteint un musulman, aucun souci, chagrin, mal ou détresse, pas même la piqûre d'une épine (ne l'atteignent) sans que Dieu n'efface, pour cela, une partie de ses péchés."* (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim) Nous demeurons, toutefois, des êtres humains imparfaits. Nous lisons ces mots, nous en comprenons l'essence, mais accepter certains malheurs est parfois très difficile. Il est bien plus facile de pleurer sur notre sort, mais Le Miséricordieux nous a guidés en cela et nous a promis deux choses : que si nous L'adorons et suivons la voie qu'Il nous a tracée, nous serons admis au Paradis et qu'après toute épreuve vient une période de tranquillité.

"Après toute difficulté survient certes un soulagement." (Coran 94:5)

Le croyant doit prendre soin de son corps et de son esprit ; se maintenir en bonne santé est donc essentiel. Mais s'il est atteint d'une maladie ou d'une blessure, il se doit de suivre les recommandations de Dieu. Il doit chercher de l'assistance médicale et faire tout ce qu'il peut pour parvenir à un rétablissement complet, tout en cherchant de l'aide auprès de Dieu par la prière et divers actes d'adoration. Il doit donc utiliser des moyens autant physiques que spirituels. Dans la deuxième partie, nous examinerons plus en détail les actions à entreprendre lorsque la maladie frappe.



SALLE EL MOUGAR

Hommage à Cherifa, doyenne de la chanson kabyle

Une soirée artistique a été animée, dimanche à Alger, en hommage à titre posthume à l'artiste Cherifa, icône et doyenne de la chanson kabyle disparue en 2014.

Le concert, organisé à la salle El Mougar par l'Office national de la culture et de l'information (Onci) dans le cadre des soirées du mois de Ramadhan en hommage à des artistes algériens, a été une occasion pour les chanteuses Hassiba Amrouche et Nouria de rendre hommage à une grande figure de la chanson kabyle en revisitant son répertoire musical.

Devant un public nombreux venu recouvrir les chansons cultes de l'artiste qu'on appelle respectueusement "Nna Cherifa", l'interprète de variétés Hassiba Amrouche, a gratifié le public d'une variété de chansons en hommage à Cherifa. Elle a interprété *Ay-a lxir inu* (A mon grand bonheur) d'Ildir et *Ay azerzour* de Cherifa, des chansons qui ont recueilli les faveurs du public.

Vêtue d'une robe traditionnelle kabyle, la jeune chanteuse Nouria a, pour sa part, interprété plusieurs chansons cultes de la diva Cherifa, dont *Abqa aala khir a y'Akvou* (Adieu Akbou) et *Aman u kar-*



mus. Elle a également entonné un "achwiq", chant poétique traditionnel kabyle réservé aux femmes, en hommage à Cherifa qui a légué un répertoire musical considéré comme source d'inspiration pour beaucoup d'artistes.

Native d'Ilmajen (Bordj Bou-Arréridj), où elle a vu le jour en 1926, Cherifa, de son vrai nom Ouardia Bouchemlal, s'est intéressée depuis sa prime enfance au chant et la poésie.

A l'âge de 18 ans, elle quitte son village natal pour Akbou avant de s'installer plus

tard à Alger où elle s'est illustrée à la Radio algérienne.

Sur les ondes de la Chaîne II d'expression amazighe, la jeune Cherifa s'est affirmée par une parfaite interprétation du chant kabyle, notamment dans sa variante traditionnelle dit "achewiq".

L'artiste qu'on surnomme le "porte-voix des femmes", a composé un répertoire de près de mille chansons, dont une grande partie est enregistrée à la radio, le reste étant inédit.

La défunte, qui a consacré toute sa vie à la

chanson, avait contribué grandement à la conservation et la transmission du patrimoine ancestral kabyle à travers l'Achewiq.

Au cours de sa longue carrière artistique, elle a légué un riche répertoire musical et des chansons à succès, reprises par de grands artistes d'expression kabyle. Cherifa s'est éteinte en mars 2014 à l'âge de 88 ans.

GALA À ALGER

Cheïkha Tetma et maâlma Yamna à l'honneur

Un gala en hommage à Cheïkha Tetma et Maâlma Yamna a été animé samedi à la salle El Mougar par des artistes algérois et tlemcéniens en présence d'un public connaisseur.

La première partie de la soirée a été animée par la chanteuse algéroise Gousseem qui a interprété *Rana jinak* chantée pour la première fois par Maâlma Yamna en 1927.

L'artiste Dalila Naim a, pour sa part, interprété la chanson du patrimoine *Ya syadi zarni hbibi lbarah fi lamnam* chantée par Yamna et Tetma, gratifiant l'assistance nombreuse de chansons de la défunte Fadhela dziria à l'instar de *Ana Touiri* et *Kahl el ain madbal echafar*.

La soirée a été clôturée par la prestation

de l'artiste tlemcénienne Meriem Benadel qui a interprété des chansons connues de la diva de la chanson hawzi cheikha Tetma dont *Ana el ghrif oua ana houwa el barani* et *Lakhbar ja min El Gharb* avant de terminer par des "madih".

"C'est pour nous un grand honneur que de participer à l'hommage rendu à Cheïkha Tetma et Maâlma Yamna eu égard à leur apport à la musique algérienne", ont tenu à dire les artistes Gousseem, Meriem Benadel et Dalila Naim.

Cheïkha Tetma (1891-1962) de son vrai nom Tima Tabet, s'initie à la musique auprès de Moulay Ahmed Medeghri dit Serfaço, barbier musicien et poète. Plus tard, elle est prise en charge par les frères Dib (Mohamed et Ghaouti), grands

maîtres de la musique andalouse de l'époque à Tlemcen. Elle participe au sein de l'orchestre féminin El Fawarat à de grandes soirées avant de côtoyer de grands noms de la musique hawzie, à leur tête El Arbi Bensari.

En 1914, l'artiste est contrainte de s'exiler au Maroc à la suite d'une cabale menée par certains notables conservateurs de la ville. Elle s'établira à Fès où elle renforcera son patrimoine artistique en introduisant d'autres genres musicaux, à l'instar du "madih".

Son répertoire musical compte plusieurs chansons, dont *Tal ichtiyaki*, *Laqeytougha fi tawafit tes'a*, *Thayet*, *Sbaht ala mail el khad*, *Alamen takoun had ezziyara* et *Sbah nacha alama*.

Maâlma Yamna a grandi à Alger (1859-1933) ou elle a participé dès son jeune âge à les fêtes familiales à La Casbah. Elle crée son propre orchestre féminin.

Maâlma Yamna, de son vrai nom Yamna Bent El Hadj El Mehdi, était connue dans le style aroubi. Elle a enregistré plus de 500 œuvres et interprété plusieurs qasides louant l'amour et des chansons à caractère social dont *Galou Laarab galou* et la célèbre *Rana jinak*.

Organisée à l'initiative de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) cette soirée hommage s'inscrit dans le cadre d'une série d'hommages à des figures de la musique algérienne.

EXPOSITION DE MAHMOUD TALEB ET NOUREDDINE KOUR À ORAN

"La calligraphie entre tradition et modernité"

L'artiste-peintre Mahmoud Taleb et le calligraphe Noureddine Kour ont organisé, samedi soir, une exposition commune basée essentiellement sur la calligraphie intitulée *"La calligraphie entre tradition et modernité"*.

L'exposition se tient dans la nouvelle galerie d'Art, ouverte dernièrement par Mahmoud Taleb. Elle réunit 68 œuvres soigneusement choisies pour la circonstance.

"L'objectif de cette exposition est de montrer au public deux styles différents de la calligraphie arabe mais qui se rejoignent. Ils expriment une certaine idée du soufisme à travers la calligraphie",

indique Mahmoud Taleb. Ce dernier a réussi à *"construire"* son propre style. Dans ses œuvres de calligraphie, il combine dans une seule œuvre peinture et sculpture, bas-reliefs et gravures, usant de nouveaux procédés, techniques et matériaux. Dans ses calligraphies, il se veut *"libre"*, le tout se traduit par des formes caractéristiques qu'il donne aux lettres arabes, aux mots et aux sourates du saint Coran. Pour sa part, Kour Noureddine, calligraphe connu sur les plans national et international, sort des sentiers battus de la calligraphie arabe classique, du noir et blanc et or. Son style, appelé *"lettrisme"* use de couleurs pastel et d'éléments déco-

ratifs appartenant à la culture arabo-islamique, dans un esprit moderne et novateur. D'ailleurs, les styles des deux artistes, apparemment différents, se complètent par leurs innovations et leur modernisme. *"Les lettres arabes, dans leurs formes particulières, se caractérisent par une certaine souplesse. On peut facilement produire de la calligraphie classique, de la peinture, voire de la sculpture, notamment des bas-reliefs et mêmes des œuvres physiquement monumentales. Cette caractéristique rend possible des œuvres innovantes"*, indique Noureddine Kour. L'artiste a débuté sa carrière vers la fin des années 1970 et organisé sa pre-

mière exposition au sein de l'ancien syndicat d'initiative du tourisme d'Oran.

L'an dernier, il a remporté le 4^e prix au festival mondial de calligraphie, notamment sur le "lettrisme".

Taleb Mahmoud, de son côté, n'est pas un inconnu. Ses œuvres, notamment des fresques, sont exposées dans le monde entier.

L'exposition, organisée par les deux artistes, illustre parfaitement l'association positive de deux artistes qui, quelque soient leurs différences, se rejoignent dans un objectif commun, celui de promouvoir l'art et de donner à la calligraphie arabe ses lettres de noblesse.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
DE LA WILAYA DE BOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

LA DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE LA WILAYA DE BOUIRA lance un avis appel d'offres national ouvert à la concurrence pour : **REALISATION D'OUVRAGES DE STOCKAGE AVEC LEURS RACCORDEMENT A TRAVERS LA TRVERS LA WILAYA**

Objet:

- LOT N°11 : Réalisation de réservoirs dans les communes :
Maamora un réservoir 500m3
Ridane un réservoir 500m3
Birghbalou un réservoir 500m3
- LOT N°12 : Réalisation de réservoirs dans les communes :
Dechmia un réservoir 500m3
Ouled Aliane à Mesdour un réservoir 500m3
- LOT N°13 : Réalisation de réservoirs dans les communes :
El Esnam un réservoir 500m3
Sidi Salah à Taghzout un réservoir 300m3
- LOT N°14 : Réalisation d'un réservoir 500m3 dans la commune d'Aghbalou
Réalisation d'un réservoir 300m3 à (Ouled el Abed) dans la commune De Kadiria

Les entreprises qualifiées, activité principale hydraulique, catégorie **Trois (03)** et plus, Peut vent retirer le cahier des charges (Offre technique, financière et dossier de candidature) auprès de la DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE BOUIRA (Cité administrative Draa El Bordj BOUIRA) contre paiement des frais afférent au retrait de cahier des charges de montant **1000.00 DA**, au :

- Compte trésor N°201.007 ligne 710
 - Compte CCP N°3000.26clé 61.
- Les offres doivent être scindées en trois parties:
- partie n° 1: dossier de candidature
 - partie n°2: offre technique
 - partie n°3: offre financière

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes:

- 1- **Le dossier de candidature contient :**
 - une déclaration de candidature.
 - une déclaration de probité.
 - les statuts pour les sociétés.
 - les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire.
 - tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.
 - Capacité professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant
 - Capacité financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
 - Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles justifiées par des attestations techniques de bonnes exécutions des 10 dernières années pour les projets similaires portant le montant de l'opération réalisée annexée d'un procès verbal de réception définitive
- 2- **L'offre technique contient :**
 - une déclaration à souscrire.
 - le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
 - Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif.
- 3- **L'offre financière contient :**
 - la lettre de soumission ;
 - le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
 - le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

Les trois dossiers cités plus haut seront insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature, offre technique, offre financière ». Ces enveloppes sont mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comporte mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n°..l'objet de l'appel d'offres».

REALISATION D'OUVRAGES DE STOCKAGE AVEC LEURS RACCORDEMENT A TRAVERS LA TRVERS LA WILAYA

Objet:

- LOT N°11 : Réalisation de réservoirs dans les communes :
Maamora un réservoir 500m3
Ridane un réservoir 500m3
Birghbalou un réservoir 500m3
- LOT N°12 : Réalisation de réservoirs dans les communes :
Dechmia un réservoir 500m3
Ouled Aliane à Mesdour un réservoir 500m3
- LOT N°13 : Réalisation de réservoirs dans les communes :
El Esnam un réservoir 500m3
Sidi Salah à Taghzout un réservoir 300m3
- LOT N°14 : Réalisation d'un réservoir 500m3 dans la commune d'Aghbalou
Réalisation d'un réservoir 300m3 à (Ouled el Abed) dans la commune De Kadiria

Le délai de remise des offres est fixé à 21 jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. La date de clôture de remise des offres sera le dernier jour ouvrable avant 12 h.

La date d'ouverture, des plis des offres techniques, financières et le dossier de candidature aura lieu le même jour à 14 h au siège de la DREW de BOUIRA. Les soumissionnaires peuvent y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date de clôture de dépôt des offres.

Midi Libre n° 2822 - Mardi 28 juin 2016 - Anep - 421 539

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE TOUGGOURT
DAIRE DE MEGGARINE
COMMUNE DE MEGGARINE
N° IDENTIFICATION FISCALE : 0984 3019 50584 17

AVIS DE RESILIATION DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 2 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifié et complété. Suite à l'appel d'offre national restreint n° 04/2013 (deuxième avis), Publié dans le quotidien national L'Echo d'Algérie en date du 21/09/2013 et l'attribution provisoire, Publié dans le quotidien national L'Echo d'Algérie du 06/01/2014 Relatives au projet suivant :

- Réalisation 03 Annexes Administratives au niveau de la Commune

- Vu marché n° 02 du 10/02/2014, relative au projet Réalisation 03 Annexes Administratives au niveau de la Commune, conclu avec l'entreprise travaux de bâtiment tout corps d'état (Mammeri Yacine)
- Vu l'ordre de service en date du 06/05/2014
- Vu la mise en demeure n° 01 en date du 02/05/2016 portant l'obligation de l'entreprise d'activer le chantier avec les moyen matériel et humain pour achève les travaux
- Vu la mise en demeure n° 02 en date du 01/06/2016 portant l'obligation de l'entreprise d'activer le chantier avec les moyen matériel et humain pour achève les travaux
- Vu La lettre de l'entreprise en date du 05/06/2014 portant la demande d'arrêt des travaux
- Vu La repense de l'administration sous 1479 en date du 06/06/2014 portant la refuse de la demande, et qui oblige l'entreprise d'activer le chantier dans un délai de 48 heures qui suivent, pour achève les travaux et réceptionne le projet
- Vu La faute de l'entreprise Travaux de Bâtiment Tout Corps d'état (Mammeri Yacine) de remédier à la carence qui est lui imputable dans le délais fixé par la mise en demeure et la lettre cite ci-dessus, pour achève les travaux

Le président de l'assemblée populaire de la commune de meggarine, annonce aux soumissionnaires à la résiliation du marché n° 02 du 10/02/2014 unilatéralement, conclu avec l'entreprise Travaux de Bâtiment Tout Corps d'état (Mammeri Yacine), relative au projet Réalisation 03 Annexes Administratives au niveau de la Commune

Midi Libre n° 2822 - Mardi 28 juin 2016 - Anep - 421 534

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
UNIVERSITE AMAR TELIDJI - LAGHOUAT
NIF :41502000020030

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 02/BF/2016

Conformément à l'article N°: 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, l'université Amar TELIDJI - Laghouat informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/BF/2016 paru dans le quotidien « El-mehwar » le 01/06/2016 pour:

MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE LES DIFFERENTS RESEAUX POUR LES DIFFERENTS SITES DE L'UNIVERSITE DE LAGHOUAT pour l'année 2016. Suivant les lots :

LOT 01 : maintenance et d'entretien de réseaux de chauffage central pour les différents sites de l'université

LOT 02 : maintenance et d'entretien de réseaux de plomberie pour les différents sites de l'université

LOT 03 : maintenance et d'entretien de réseaux de climatisation pour les différents sites de l'université

Budget de fonctionnement de l'année 2016

Qu'après l'analyse et l'évaluation des offres en fonction des critères de sélection indiqués dans le cahier des charges Les lots indiqués ci dessus ont été attribués provisoirement comme suit :

LOT	Entreprise	Note technique	Montant de l'offre en DA	Obs
01	Ets Benterbeh elhachemi	31.00	2.508.714,00	Moin-disant
02	Ets Benchohra kador	32.00	1.416.870,00	Moin-disant
03	Ets Bensayah zinelabidine	31.00	968.058,00	Moin-disant

Tout soumissionnaire contestant le choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Laghouat dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis.

Midi Libre n° 2822 - Mardi 28 juin 2016 - Anep 421 521

MELOVAN RAJEVAC, NOUVEAU SÉLECTIONNEUR DES VERTS

La qualification au Mondial russe "principal objectif"

Milovan Rajevac, le nouveau sélectionneur national de l'équipe nationale, aura pour principal objectif de mener l'Algérie vers une seconde qualification pour la Coupe du monde 2018 en Russie.

PAR MOURAD SALHI

Le successeur de Christian Gourcuff, parti à l'amiable en avril dernier à l'issue de la double confrontation face à l'Éthiopie, est attendu en mi-juillet à Alger pour entamer officiellement sa mission. "Le Serbe Milovan Rajevac est le nouveau sélectionneur de l'équipe nationale. Cet entraîneur aura comme principal objectif la qualification de la sélection algérienne au prochain Mondial russe 2018. Le nouvel entraîneur des Verts aura également comme mission d'aller plus loin lors de la prochaine phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN 2017) au Gabon", a indiqué la Fédération algérienne sur son site officiel.

Le nouveau sélectionneur des Verts dirigera la sixième et dernière journée des qualifications pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, face au Lesotho, prévu le 1er septembre prochain au stade Mustapha-Tchaker à Blida. Ce rendez-vous constitue une simple formalité pour les Algériens qui ont déjà assuré leur qualification après la victoire face aux Seychelles.

Le parcours des Verts était plus qu'honorable. En effet, sur les cinq matchs disputés dans ces qualifications, les coéquipiers de Raïs Mbolhi ont remporté quatre matchs contre un nul. Ce qui donnera un total de 13 points dans l'escarcelle de cette équipe algérienne très ambitieuse. 19 buts ont été marqués durant ces cinq matchs contre cinq buts seulement encaissés. Une moisson qui confirme encore une fois le statut "favori" de cette sélection algérienne dans son



groupe. Les Verts, qui n'ont pas trouvé des difficultés pour faire partie des treize nations qui vont participer au prochain rendez-vous continental qu'abritera le Gabon en 2017, ont l'esprit braqué vers les qualifications du Mondial russe 2018. La phase de groupes débutera le 3 octobre prochain et se terminera le 6 novembre 2017. Il y a lieu de signaler que cette ultime étape avant le rendez-vous russe réunira 20 sélections qui seront réparties en cinq groupes de quatre. Le premier de chaque groupe se qualifiera pour le Mondial russe en 2018. Les coéquipiers de Yacine Brahimi débiteront ce tour à domicile face au Cameroun, le mois d'octobre prochain. Le premier adversaire des Algériens est dirigé actuellement par l'ancien entraîneur de la JS Kabylie Hugo Broos. Le nouveau sélectionneur national est appelé à poursuivre le travail qui a été fait depuis quelque temps. Le technicien serbe Milovan Rajevac avait déjà réussi à atteindre les quarts de finale de la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud avec

le Ghana. Cet entraîneur est attendu en mi-juillet prochain dans la capitale pour animer une conférence de presse afin d'expliquer ses objectifs avec les Verts.

La sélection algérienne a hérité d'un groupe difficile lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2018 en Russie. Outre le Cameroun, les Verts vont affronter la Zambie et le Nigeria. Trois grands tests pour le nouvel entraîneur Milovan Rajevac. Les Fennecs seront appelés à sortir le grand jeu et devront être solides défensivement, surtout loin de leurs bases. Mais c'est pour cette raison que le président de la Faf, Mohamed Raouraoua, a choisi le sélectionneur Milovan Rajevac pour ses connaissances au football continental. L'actuelle composante de l'équipe nationale possède tous les atouts techniques et tactiques d'une équipe solide qui peut empocher sa deuxième qualification de suite à un Mondial.

M. S.

Qui est Milovan Rajevac ?

Rajevac est né le 2 janvier 1954 en Yougoslavie. Défenseur de métier, il a joué l'ensemble de sa carrière (1975-1986) dans son pays où il a porté les couleurs de plusieurs formations dont l'Etoile rouge de Belgrade.

Sa carrière en tant qu'entraîneur a débuté en 1996 avec son ancienne équipe du Borac. Il passera ensuite par l'Etoile rouge de Belgrade (2004) et Vojvodina Novi Sad (2006) avant de revenir en 2008 au Borac.

En 2008, il est nommé à la tête de la sélection U20 des Black Stars du

Ghana avec laquelle il a remporté la Coupe du monde en 2009. Par la suite, il s'était mis à l'évidence avec l'équipe du Ghana qu'il avait menée en finale de la Coupe d'Afrique des nations 2010 en Angola (défaite face à l'Égypte) puis en quarts de finale de la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud avant de s'incliner aux tirs au but face à l'Uruguay.

Il a fait ensuite une courte apparition en Arabie saoudite (10 septembre 2010), où il a entraîné, en l'espace d'un mois, la formation d'Al-Ahly

Djeddah, avant d'être nommé sélectionneur du Qatar.

Toutefois, son aventure à la tête de la sélection du Qatar a pris fin le 8 août 2011, remplacé par l'ancien sélectionneur du Brésil, Sebastiao Lazaroni. Rajevac devient ainsi le troisième technicien de l'ex-Yougoslavie à diriger l'équipe nationale après Zdravko Rajkov (1979-1981) et Vahid Halilhodzic (2011-2014) qui a réussi à qualifier l'Algérie au second tour d'un Mondial (2014) pour la première fois de son histoire.

ELIMINATOIRES CAN-2017 DES U-17

Un trio arbitral tunisien pour Algérie - Libye

La Confédération africaine de football (Caf) a désigné un trio arbitral tunisien pour diriger le match retour Algérie-Libye prévu mercredi prochain au stade Omar-Hamadi d'Alger (22h) dans le cadre du 1er tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 des moins de 17 ans (U-17).

Il s'agit de Nasrallah Djaouadi, assisté de ses deux compatriotes Jridi Faouzi et Aymen Ismail.

Lors du match aller disputé samedi, également au stade Omar-Hamadi, les Libyens l'ont emporté sur le score de 3 à 2.

La Fédération libyenne avait accepté de jouer les deux matchs à Alger en raison de la situation sécuritaire qui prévaut au pays.

Le vainqueur de cette double confrontation se qualifiera pour le 2e et dernier tour des éliminatoires de la CAN-2017 où il affrontera le Gabon (aller 5, 6, 7 août/reour 19, 20, 21 août).

TRANSFERT

Aïssa Mandi vers le Betis Séville

L'international algérien de Reims (L2) va mettre ses pas dans ceux du Montpelliérain Jonas Martin pour rejoindre le Betis Séville, 10e du dernier Championnat d'Espagne. Les deux clubs sont proches d'un accord.

Le défenseur central de 24 ans devrait découvrir la Liga. (P. Lahalle/L'Equipe)

Très convoité malgré la relégation de Reims en Ligue 2 (Rennes, Saint-Etienne et surtout Middlesbrough), Aïssa Mandi va finalement s'engager la semaine prochaine avec le Betis Séville, où le défenseur central international algérien de 24 ans rejoindra Didier Digard, l'ancien Niçois enrôlé l'an dernier, et le Montpelliérain Jonas Martin, transféré il y a quelques semaines. Les deux clubs sont très proches d'un accord à hauteur de 4 millions d'euros. La transaction pourrait inclure un pourcentage à la revente.

CHAMPIONNATS D'ATHLÉTISME 2016

Prestation moyenne des Algériens au 20 km marche

Les marcheurs algériens Mohamed Ameur, Bariza Ghezlani et Bariza Ghezlani n'ont pas vraiment brillé ce dimanche 26 juin sur les routes de Durban (Afrique du Sud) à l'occasion du 20 km marche des Championnats d'Afrique 2016 d'athlétisme. Mohamed Ameur (1h26:17) et Hichem Medjber (1h27:39) se sont contentés, respectivement, des 7e et 9e places très loin derrière le vainqueur du jour, le Kenyan Samuel Gathimba (1h19:24).

Pour sa part, Ghezlani n'a pas fait guère mieux en s'adjudgeant elle aussi une modeste 7e place (1h26:17).

Les derniers espoirs de médaille pour les Verts reposent sur la sélection du relais 4 x 400 m, qui disputera la finale dimanche à partir de 17h50 (heure algérienne).

L'équipe du relais 4 x 400 m est composée de Soufiane Bouhada, Miloud Laâredj, Fethi Benchaâ et Skander Athmani. Ce dernier s'est également engagé sur le 200 m, mais il a été éliminé samedi soir en demi-finale.



Offres d'emplois

Référence : Emploipartner-1406

Poste : Emploi Partner recrute pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING

Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.
 • D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.
 • D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients

Missions :

- Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution
- Evalue le positionnement de la société sur le marché.
- Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché.
- Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes.
- Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des

stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing

- Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée
- Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)
- Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients
- Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication.
- Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes, ...)
- Veille à la diffusion des supports d'information.
- Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...
- Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits
- Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes
- Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels
- Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes
- Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles.
- Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner
- Pilote et met en œuvre la politique commerciale
- Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services
- Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires

Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences

- Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...
- Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées
- Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client
- Elabore les stratégies de ventes offensives
- Assure la mise en œuvre des techniques de ventes
- Met en place un réseau de distribution
- Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution
- Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire
- Développe et suit les grands comptes
- Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques
- Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs
- Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants
- Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures
- Assure la tenue et la régularité de travail de ses collaborateurs
- Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés

à la direction

Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs

Profil :

- Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste
- 10 ans d'expérience
- Sens de communication
- Capacité de négociation et de persuasion
- Force de persuasion
- Rigueur, adaptabilité et mobilité
- Compétences managériales
- Sens de l'analyse
- Raisonnement inductif et déductif
- Doté d'esprit positif et créatif
- Focalisé sur les résultats
- grande résistance à la pression
- Capacité de détecter et de gérer les problèmes
- Maîtrise du français et de l'outil informatique
- Discrétion élevée et intégrité morale

Avantages :

- LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Lieu de travail principal :

- Kouba

Référence : emploipartner- 1411

Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE

Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

MIDI

QUANTITATIVE NATIONAL D'INFORMATION 4211



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE WILAYA D'OUARGLA COMMUNE DE AIN BEIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES N°03/2016

NIF : 098530029107819

Le président de l'Assemblée Populaire communale de Ain-Beida lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

- 01-Achèvement de réalisation de l'aménagement urbain de Boulevard principal à Ain-Beida par lots
- 02-Achèvement de réalisation de l'aménagement urbain de Boulevard principal à Ain-Beida lot N°02
- 03-Achèvement de réalisation de l'aménagement urbain de Boulevard principal à Ain-Beida lot N°04

Les soumissionnaires et les entreprises intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers de charges auprès du bureau des marchés de la commune de Ain-Beida contre paiement d'une somme de 2000.00 DA (pour chaque cahier de charge). Les offres des soumissionnaires doivent être accompagnées de ce qui suit :

1-Le dossier de candidature :

- Déclaration de candidature remplie et signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
 - Déclaration de probité remplie et signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
 - Copie de statut pour les sociétés concernées
 - Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
 - Copie de certificat de qualification et classification professionnelles premier degré et plus activité principale Bâtiment
 - Capacités financières ; moyens financiers justifiés par les références bancaires et les bilans financiers des années (2012-2013-2014)
 - Moyens humains accompagnés des justifications
 - Moyens matériels accompagnés des justifications
 - Références professionnelles accompagnées des justifications
- N.B. :** Le montant minimal de chiffre d'affaires et nombre des bilans financiers ou absence des références professionnelles ne font l'objet de rejet des dossiers de candidature des petites ou moyennes entreprises récemment construites.

2-L'offre technique :

- déclaration à souscrire dûment remplie et signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- Mémoire technique justificatif dûment rempli et signé, daté et cacheté par le soumissionnaire
- Le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite "lu et accepté" rempli et signé, daté et cacheté par le soumissionnaire.

3. L'offre financière :

- La lettre de soumission dûment remplie et signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli et signé, daté et cacheté par le soumissionnaire
- Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli et signé, daté et cacheté par le soumissionnaire. Le délai de préparation et dépôt des offres est fixé à 15 jours à compter de la première parution du présent appel d'offres dans la presse. Les offres doivent être déposées avant 14:00 au dernier jour de la durée fixée pour le dépôt des offres et la séance d'ouverture des plis se tiendra le jour de dépôt des offres à 14h30. Si ce jour coïncide avec un jour week-end ou un jour férié la séance d'ouverture se tiendra le jour ouvrable qui suit et les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister à la séance au siège de l'APC de Ain-Beida.

Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe fermée et portant la mention suivante :

Dénomination de l'entreprise - dossier de Candidature
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES n°.../2016
Objet d'appel d'offres

L'offre technique doit être contenue dans une enveloppe fermée et cachetée

Dénomination de l'entreprise - Offre technique
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES n°.../2016
Objet d'appel d'offres

L'offre financière doit être contenue dans une enveloppe fermée et cachetée

Dénomination de l'entreprise - Offre financière
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES n°.../2016
Objet d'appel d'offres

Ces trois plis sont mis dans une autre enveloppe cachetée et anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES n°.../2016
Objet d'appel d'offres.

-Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 03 mois à partir de la date de dépôt des offres.

BIEN PRENDRE SES MÉDICAMENTS Suivez le guide...

Chez le médecin :

N'hésitez pas à poser toutes les questions

La première "confrontation" avec le médicament est un moment très important. Le bon usage repose d'abord sur une bonne compréhension de l'ordonnance. Informez-vous, ne restez pas passif face à la prescription. Idem chez le pharmacien, deuxième intermédiaire avant d'entamer le traitement.

Il est primordial que vous compreniez bien la prescription et les recommandations du médecin.

De retour chez soit :

La notice contient des informations importantes

Même si elle est souvent difficile à lire, vérifiez toujours les points essentiels : modalités de prise, contre-indications, précautions d'emploi. Si cela ne correspond pas à ce que le médecin a dit, n'hésitez pas à le rappeler.

Pour une bonne efficacité :

Pour qu'un médicament soit efficace, suivez scrupuleusement le traitement et les recommandations du médecin. Pas question d'arrêter dès qu'on se sent mieux, ni d'augmenter les doses ou de modifier les horaires de prises. Respectez aussi les précautions d'utilisation.

Attention aux interactions :

Un médicament peut atténuer, voire supprimer l'effet d'un autre, mais il peut aussi le potentialiser. Pour éviter les interactions, il est primordial d'informer son médecin de tous les médicaments que l'on prend. Sans oublier les

plus banals (l'aspirine interagit par exemple avec de nombreux médicaments).

Ne pas arrêter le traitement :

Le médicament est un produit actif et ses effets secondaires, plus ou moins gênants, sont en général connus et évalués avant sa mise sur le marché. Un arrêt brutal peut avoir des conséquences graves. Vérifiez dans la notice si l'effet secondaire est mentionné et demandez conseil à votre médecin.

L'automédication :

S'auto administrer un traitement antérieurement prescrit peut être dangereux. La seule automédication acceptable s'applique à des affections bénignes que l'on traite avec des médicaments délivrés sans ordonnance.



PETITS BOBOS

Bien nettoyer une plaie



Il est impératif de bien nettoyer une plaie même si celle-ci vous semble bénigne car elle peut être un point d'entrée de microbes, germes qui sont susceptibles de causer une infection. Une plaie, peu profonde, peut être soignée à domicile. Cependant, l'avis d'un médecin est indispensable en cas d'atteinte de la main ou sur le visage, ou naturellement de plaie profonde. Toute plaie infectée retarde la cicatrisation. Il faut donc la nettoyer rapidement.

Pour désinfecter

Lavez vos main à l'eau courante et au savon, l'idéal est d'utiliser le savon de Marseille. Ensuite nettoyer la plaie à l'eau tiède et savon liquide, Appliquer un antiseptique en privilégiant les formules en spray qui limite les contacts avec la plaie. A éviter : les antiseptiques colorés.

Utilisez des pinces désinfectées à l'alcool pour enlever la saleté qui persiste après le nettoyage. L'eau froide peu être aussi une bonne façon de nettoyer une coupure, une éraflure ou une perforation (comme celle causée par un clou). Vous pouvez tenir la plaie sous l'eau courante ou remplir un récipient d'eau froide et verser l'eau sur la plaie.

Doit-on utiliser un pansement?

Laisser la plaie découverte l'aidera à sécher et à guérir. Si la plaie n'est pas exposée à la saleté ou ne risque pas de frotter sur un vêtement, il n'est pas nécessaire de la couvrir. Si la plaie est exposée à la saleté (comme votre main) ou risque de frotter sur un vêtement (comme votre genou), couvrez-la d'un pansement adhésif ou d'une gaze stérile et d'un pansement adhésif. Changez le pansement chaque jour afin de garder la plaie propre et sèche.

Trucs et astuces

Bonne odeur dans la cuisine



Pour qu'il y ait toujours une bonne odeur dans votre cuisine, humectez quelques boules de coton avec de la vanille et placez-les à divers endroits.

Otez facilement vos bagues



Pour ôter une bague trop petite, faites d'abord dégonfler vos doigts en les plongeant dans de l'eau froide. Ensuite savonnez-les et faites glisser les bagues par de légères rotations.

Baignoire, émail abîmé



Si il ne s'agit que d'une griffure ou d'un éclat peu important, masquez-les avec une peinture émail à froid. les peintures pour maquettes peuvent aussi être employées.

Entretien des meubles en bambou



Préparez un mélange à base d'eau chaude, d'huile de térébenthine (1 c. - soupe) et d'huile de lin (3 c. à soupe) pour nourrir et faire briller le bois. Passez le liquide avec un chiffon ou un pinceau, laissez sécher, puis polissez avec un chiffon.

Mots Fléchés N°3004

fourre-tout sonnant joliment	bureau de notaire alimentés	bourricot traist	honorée	destination presque parfait	caprice moulu	unité de bucheon pas très malions
perplexité jour de semaine			long discours soudée		artiste célèbre désse- ché	
attrapaient pignon		héros d'épopée commen- cer	épelée inclinai- son		ori du blessé provi- sions	
grosse chandelle passage de navire				point de vue alour- dissons		bien nettoyée
vergue	à peine chauffée fourrures		invocai pilote de sukka	enivrer voleuse à plumes	coquille d'oursin manière habile	courses d'obsta- cles
dévoué	poudre abrasive erreurs morales		fus dans la lune stries	épau- lards mettre en rogne		titane de formule patrie d' Abraham
surveil- lants dessin mural		brèves liaisons mère de daquet				saint de Bigoire de même
quérés genre de balance		venteux bon coup de dent		lieu sûr commo- des	renfort	
restaurant de militaire	remis au diamètre d'accord		qoulu beau début	mince faisceau autre- ment dit	soie cubrique	césium au labo silence !
ville de Mélané- sie distendit		pâte à astiquer douleur		descente directe symbole d'argent	cave viticole très réaliste	
mono- lithe funéraire			posse- sif	organes à dilater pour rire		point de la rose

SUDOKU	N°3004	SOLUTION SUDOKU	SOLUTIONS MOTS FLECHES 3003																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr><td>4</td><td></td><td>6</td><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td>6</td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td>1 3</td><td></td><td>7</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td>8</td><td></td></tr> <tr><td>1</td><td>9 4</td><td></td><td>8 5</td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td>2</td><td></td><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>8</td><td></td><td>2 5</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td>4</td><td></td><td></td><td>3</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>3</td><td>7</td><td></td><td>6</td></tr> </table>	4		6	5				8			6	1				1 3		7			1		8		1	9 4		8 5		3		2		6			8		2 5				7	4			3				3	7		6	<table border="1"> <tr><td>1</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>6</td><td>9</td><td>7</td><td>2</td></tr> <tr><td>9</td><td>8</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td></tr> <tr><td>3</td><td>7</td><td>6</td><td>2</td><td>9</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td></tr> <tr><td>4</td><td>9</td><td>7</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>8</td><td>2</td><td>5</td></tr> <tr><td>8</td><td>2</td><td>1</td><td>5</td><td>4</td><td>9</td><td>3</td><td>6</td><td>7</td></tr> <tr><td>5</td><td>6</td><td>3</td><td>8</td><td>2</td><td>7</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td></tr> <tr><td>7</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>6</td><td>5</td><td>9</td></tr> <tr><td>6</td><td>3</td><td>9</td><td>7</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>5</td><td>4</td><td>9</td><td>6</td><td>8</td><td>7</td><td>1</td><td>3</td></tr> </table>	1	4	5	3	8	6	9	7	2	9	8	2	1	7	4	5	3	6	3	7	6	2	9	5	1	8	4	4	9	7	6	1	3	8	2	5	8	2	1	5	4	9	3	6	7	5	6	3	8	2	7	4	9	1	7	1	8	4	3	2	6	5	9	6	3	9	7	5	1	2	4	8	2	5	4	9	6	8	7	1	3	<ul style="list-style-type: none"> • A • L • C • C • I • D • C • OBLIGATION • ERE • REPARATIONS • L • FAGOTERAS • AIDE • CASENT • INTRUS • PALU • ARAFAT • PT • D • CAGES • GREE • RANCI • TRESOR • • BAISSERAS • GEL • BRIOS • LEV • ONZE • ANNEAU • ISSU • S • ANS • LICE • SERGE • T • ALLURE • REER • BERGE • BIGLA • N • • • AI • ORNAI • HEP • EDITERA • REFUSE • ODER • TSARINES • FUIR • CIE • ALISE • T • APHORISME • S • DEF • ANAR • ERRE • SISES • CEPE • AL
4		6	5																																																																																																																																						
	8			6	1																																																																																																																																				
			1 3		7																																																																																																																																				
		1		8																																																																																																																																					
1	9 4		8 5		3																																																																																																																																				
	2		6																																																																																																																																						
8		2 5																																																																																																																																							
7	4			3																																																																																																																																					
		3	7		6																																																																																																																																				
1	4	5	3	8	6	9	7	2																																																																																																																																	
9	8	2	1	7	4	5	3	6																																																																																																																																	
3	7	6	2	9	5	1	8	4																																																																																																																																	
4	9	7	6	1	3	8	2	5																																																																																																																																	
8	2	1	5	4	9	3	6	7																																																																																																																																	
5	6	3	8	2	7	4	9	1																																																																																																																																	
7	1	8	4	3	2	6	5	9																																																																																																																																	
6	3	9	7	5	1	2	4	8																																																																																																																																	
2	5	4	9	6	8	7	1	3																																																																																																																																	

Les plaques tectoniques révèlent enfin leurs secrets

Lorsque Alfred Wegener a proposé sa théorie de la dérive des continents, presque aucun géologue ni géophysicien ne l'a pris au sérieux. L'une des raisons était que le mécanisme qu'il proposait pour expliquer cette dérive n'avait pas résisté aux analyses du pape de la géophysique de l'époque, le génial Harold Jeffreys.

Il a fallu attendre les années 60 et l'essor de la tectonique des plaques, avec la découverte de l'expansion des fonds océaniques, pour que les idées de Wegener et Holmes soient vraiment prises au sérieux. En effet, dès le début des années 70, les simulations numériques ont commencé à prendre le relais des simulations analogiques. Il ne s'agissait encore que de simulations en 2D, avec des machines antiques mais, les simulations se sont raffinées et sont devenues 3D, alors que la puissance de calcul des machines s'améliorait.

Une tectonique des plaques stable depuis 500 millions d'années

Récemment, une équipe internationale a pu réaliser des simulations numériques plus performantes de la convection à l'intérieur de la Terre. Il en a résulté un article paru dans *Nature*.

On sait aujourd'hui que la croûte terrestre est divisée en 53 plaques de tailles inégales.



Vers la fin des années 20, l'influent géologue Arthur Holmes avait pourtant commencé à soutenir la théorie de Wegener en proposant que des courants de convection régnaient dans le manteau terrestre, ce dernier devant être particulièrement chaud à cause de la désintégration des éléments radioactifs.

Il en existe 7 principales, qui constituent 95 % de la surface de la Terre, à savoir les plaques de l'Amérique du Nord et du Sud, le Pacifique, l'Eurasie, l'Afrique, l'Australie et l'Antarctique. Les 46 autres sont bien plus petites, comme celles des Caraïbes, de Cocos, de Nazca ou encore la plaque Juan de

Fuca. Les reconstitutions de l'histoire de ces plaques issues des données de terrain ne permettent de remonter que d'environ 100 millions d'années. Toutefois, d'après les simulations il semble que les caractéristiques des mouvements et des structures des plaques soient stables depuis au moins 500 millions d'an-

nées. Ainsi, les grandes plaques seraient la manifestation de courants de convection entre les zones de subduction (où une plaque plonge sous une autre). La fragmentation en petites plaques résulterait des forces induites par la courbure des plaques dans ces zones de subduction.

Les chats comprennent certaines lois physiques de base ?



Dans un article paru dans *Animal Cognition*, une équipe de l'université de Kyoto suggère que les chats ont conscience de certaines

lois de la physique. C'est en secouant des boîtes qui contenaient ou pas des objets que les chercheurs sont arrivés à cette conclusion.

Certes, les chats ne peuvent pas faire la différence entre les théories de Newton ou d'Einstein sur l'attraction gravitationnelle, mais ils sont

capables de comprendre un système de cause à effet : le fait qu'un bruit ou un mouvement résulte d'une action.

Pour leur expérience, les chercheurs ont observé 30 chats, 13 mâles et 17 femelles. Un expérimentateur se tenait devant eux et secouait une boîte qui contenait ou pas un objet. Ensuite, la boîte a été retournée et le chat observait si un objet tombait ou non. Dans 50 % des cas, la situation allait à l'encontre des lois de la physique et les chats étaient dans une situation déconcertante : soit il y avait un bruit et aucun objet qui ne sortait de la boîte, soit il n'y avait pas de bruit mais un objet tombait quand même de la boîte.

Le chat se pose des questions dans une situation incongrue

Placés dans des situations bizarres, les chats restaient plus longtemps à regarder fixement la boîte : ils se demandaient comment une telle situation était possible. Cela signifie que les chats pouvaient bien prévoir la présence ou l'absence de l'objet d'après le bruit. Pour les auteurs, "Cette étude peut être considérée comme une preuve que les chats ont une connaissance rudimentaire de la gravité."

Le fait que les chats soient de bons chasseurs doit être en lien avec cette capacité.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

BAGBADGER : L'ANTIVOL POUR VALISE

Inventeur : Pierre Pastre

Date : 2011

Lieu : France

Pas question de se faire voler sa valise dans les aéroports ou les gares ! Le bagbadger est un antivol dissuasif. Ce badge de couleur jaune, verrouillé par un cadenas à code, indique que le bagage n'a pas encore été récupéré par son propriétaire.



58 MINUTES POUR VIVRE



22h35



La veille de Noël, l'inspecteur de police John McClane attend son épouse Holly à l'aéroport de Washington. Il remarque bientôt deux individus étranges qui rentrent dans des locaux interdits au public, et décide de les suivre. Son intervention provoque une fusillade et il réussit à venir à bout des agresseurs. Il alerte les responsables de l'aéroport, qui semblent n'accorder aucune importance à l'incident. Au même moment, des terroristes prennent d'assaut la tour de contrôle et empêchent les avions d'atterrir. Ceux-ci risquent alors de s'écraser, faute de carburant.

LES INSURGÉS



22h35



En 1941, l'Europe est à feu et à sang. À l'Est, les juifs sont déportés ou exterminés. Dans un village de Biélorussie, comme ailleurs, les familles juives ont été décimées. Les quatre fils Bielski, deux adultes, un adolescent et un enfant, se cachent dans la forêt. Les deux aînés, Tuvia et Zus, organisent un camp et accueillent des réfugiés. Bientôt, ce sont des centaines de fugitifs qui les rejoignent.

SECRETS D'HISTOIRE
DE GAULLE, LE DERNIER DES
GÉANTS

23h05



Le général de Gaulle est sans nul doute le dirigeant français qui, grâce à de nombreux coups d'éclat, aura le plus marqué le XXe siècle de son empreinte. Portrait intime de ce grand stratège politique, depuis les champs de bataille de 14-18, où il fut plusieurs fois blessé, jusqu'à sa maison de Colombey-les-Deux-Eglises, en Haute-Marne, où il mena une vie de père de famille dévoué. L'occasion de découvrir un homme à part qui, déjà en son temps, avait compris l'importance du jeu médiatique et de l'art de la mise en scène pour asseoir son autorité. Des proches, des historiens et des journalistes témoignent.

PLUS BELLE LA VIE
L'INTÉGRALE

20h35



Boher et Samia, pris dans une spirale cauchemardesque, vont-ils découvrir l'identité de leur maître-chanteur et se sortir de ce mauvais pas ? De son côté, Emma s'interroge : doit-elle avouer à Baptiste qu'elle l'a trompé ? Celui-ci parviendra-t-il à lui pardonner ? Et pendant ce temps-là, Djawad est sur le point de se faire virer du salon de beauté par le maître Shiatsu d'Estelle...



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

LA FIN DES CHRÉTIENS
D'ORIENT

22h30



Alors qu'ils représentaient près d'un quart de la population du Moyen-Orient au début du XXe siècle, les chrétiens y sont aujourd'hui très largement minoritaires. En effet, chaque année, plusieurs milliers d'entre eux sont massacrés, souvent assimilés à un Occident qui, pourtant, ne les soutient guère. Le document revient sur leur condition fragile dans cinq pays : la Syrie, le Liban, l'Irak, la Turquie et l'Égypte. Historiens, dont Jean-François Colosimo qui est spécialisé dans les religions, politiques et dignitaires religieux apportent leur éclairage.

SHERLOCK
LE CERCUEIL VIDE

20h45



Deux ans après sa disparition, Sherlock a été innocenté de toutes les accusations qui pesaient contre lui. De retour à Londres après une mission en Serbie, il décide d'aller retrouver John. Il se fait passer pour le maître d'hôtel du restaurant où Watson a rendez-vous avec sa fiancée Mary. Sherlock demande à John de l'aider à démanteler un réseau terroriste qui s'apprête à commettre un attentat dans la capitale britannique.

CAUCHEMAR EN CUISINE
CAGNES-SUR-MER

20h50



Le chef se rend à Cagnes-sur-Mer, sur la Côte d'Azur, où Cathy peine à diriger sa pizzeria. Cette gérante a tendance à mettre ses équipes sous pression dont ses parents Claude et Graziella, qui travaillent, par la force des choses, en cuisine et en salle. Dès son arrivée, Philippe Etchebest comprend que la famille est à bout de nerfs. Mais le pire est à venir. La gestion des stocks est catastrophique au point que des produits périmés atterrissent directement dans l'assiette des clients. Le chef étoilé est bien décidé à bousculer les habitudes de Cathy.

UNFORGETTABLE
AFFAIRE NON CLASSÉE

22h35



L'un des anciens indics d'Al est retrouvé mort. Il a été assassiné. Son épouse révèle à Burns qu'il était particulièrement inquiet ces derniers jours. Il semble que quelqu'un cherchait à l'intimider. Jay et Denny découvrent bientôt que le défunt devait prochainement témoigner contre un certain Sammy Gavlak, un criminel indépendant sans envergure. Cette affaire met Al et Russo dans une position très délicate.

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.comRédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.comStandard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben Mhidi -
Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SCA Bourziah : 0210000719000214 cte 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha
Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Victoria Beckham

MÉ CONNAISSABLE LORS DE SON PREMIER PHOTOSHOOT

Victoria Beckham était magistrale et mystérieuse à la conquête de l'Asie sur la couverture du magazine Vogue Corée. La star est aujourd'hui une femme respectée dans le monde de la mode. Cependant, avant d'être aussi célèbre, la femme de David Beckham rêvait déjà d'être reconnue dans la rue.



Ayem Nour

première photo après bébé, elle crée la polémique sur les réseaux sociaux
Une vingtaine de jours après son accouchement du petit Ayvin, Ayem Nour poste sa première photo sur les réseaux sociaux. Un cliché où elle fait de la publicité pour une marque de vêtements et évidemment, les fans n'ont pas beaucoup aimé.



Michelle Obama
elle rejoint les Gilmore Girls

A quelques mois du retour de Gilmore Girls, Michelle Obama semble y jouer un petit rôle aux côtés de Rory, l'héroïne de la série culte.

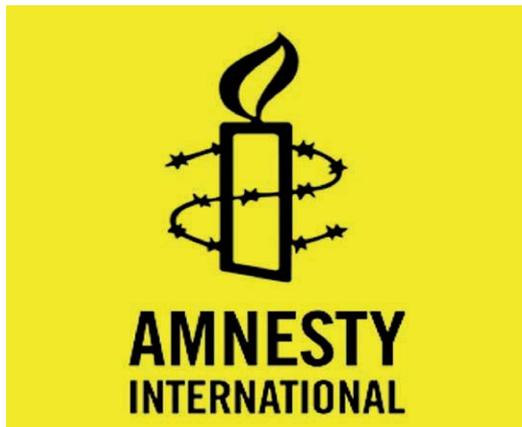
TORTURE AU MAROC

Amnesty international Belgique dénonce

Une cinquantaine de militants d'Amnesty international Belgique ont sillonné avant-hier Bruxelles à vélo pour rejoindre les ambassades de cinq États, dont le Maroc, ciblés par la campagne "Stop torture" de l'organisation à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture.

Les militants d'Amnesty international ont déposé dans la boîte aux lettres de l'ambassade du Maroc des signatures en faveur d'individus victimes de torture et tagué les trottoirs devant l'ambassade avec un pochoir "Amnesty is watching you" pour rappeler aux autorités concernées qu'"Amnesty International ne relâche pas sa vigilance et continuera à dénoncer publiquement les actes de torture et de mauvais traitements", a expliqué l'organisation.

"La lutte contre la torture est un combat historique d'Amnesty International. Si plus de 150 États ont ratifié la Convention contre la torture, cette pratique reste d'actualité dans deux pays sur trois. Avec cette tournée, nous voulons signaler aux États concernés que nous restons sur le qui-vive et que nous ne relâchons pas nos efforts", a déclaré Philippe Hensmans, directeur de la section belge francophone d'Amnesty International sur le site web de l'organisation. "Si nous nous réjouissons de ces



pas en avant, nous n'oublions pas que des victimes sont toujours derrière les barreaux sans que leurs allégations de torture ne soient prises en compte. C'est notamment le cas du Belgo-marocain Ali Aarass, qui continue de croupir dans sa cellule, au Maroc", a-t-il ajouté. Dans son rapport

2015/2016, Amnesty international avait déploré que les autorités marocaines n'aient pas fait en sorte que les détenus soient correctement protégés contre la torture et les mauvais traitements, regrettant qu'elles n'aient pas enquêté dans les meilleurs délais sur les allégations de sévices et n'ont pas obligé

les responsables présumés à rendre compte de leurs actes.

"Les autorités ont réagi aux allégations de torture contre des responsables marocains formulées devant des tribunaux français et soumises à des organes des Nations unies en inculquant les plaignants de diffamation, entre autres chefs", avait affirmé Amnesty international. Selon Amnesty, les militants sahraouis qui prônaient l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et dénonçaient les atteintes aux droits humains continuaient également d'être la cible de répression. La campagne Stop Torture, lancée au niveau mondial en mai 2014, a mobilisé plus de deux millions de personnes à travers le monde.

En Belgique, plus de 300 000 signatures ont été récoltées en faveur de victimes de tortures et de mauvais traitements, et remises aux ambassades des pays concernés, à savoir, le Maroc, les Philippines, le Mexique, le Nigéria et l'Ouzbékistan, selon les données publiées par l'organisation.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	03h29
Dohr	12h51
Asr	4338
Maghreb	20h16
Icha	21h59

ACCIDENTS DE LA ROUTE 9 morts en 24 heures



9 personnes ont été tuées et 15 autres blessées dans 11 accidents de la circulation survenus au cours des dernières 24 heures au niveau national, indique lundi un communiqué de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Ain Defla avec 2 personnes décédées et ce, suite à une collision entre deux camions, survenue sur l'autoroute Est-Ouest, dans la commune de Tiberkanine, daïra d'El Attaf. En outre, le corps d'une personne qui a perdu la vie suite à une noyade, à la plage de Boulimat, a été repêché par les secours de la Protection civile et évacué vers l'hôpital local. Le dispositif déployé pour lutter contre les incendies de forêt a par ailleurs permis l'extinction de deux incendies de forêt et de récolte ayant causé des pertes estimées à 65 hectares de forêt, 83 hectares de blé et 70 arbres fruitiers.

ANCIENNE MEMBRE DU RÉSEAU JEANSON

La militante anticolonialiste Aline Moussaoui n'est plus

L'ancienne membre du réseau Jeanson, réseau de soutien en France à la Révolution algérienne, appelé aussi "Les porteurs de valises", Aline Moussaoui, s'est éteinte, avant-hier dimanche à Paris, à l'âge de 86 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches. La veuve de Mahieddine Moussaoui, ancien cadre du ministère de l'Information du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), détenu à l'époque par M'hamed Yazid, et membre fondateur de l'Agence de presse algérienne (APS), en décembre 1961, avait également travaillé au profit du Front de libération nationale (FLN) au sein de la Radio tunisienne, en animant des tranches horaires dédiées au combat des Algériens pour l'indépendance.

Née Bouveret, Aline s'était liée à Mahieddine Moussaoui, après son installation en Tunisie, suite au démantèlement du réseau Jeanson en France et sa séparation de son premier mari, le comédien, réalisateur et écrivain français anticolonialiste, Jacques Charby, décédé le 1er janvier 2006 à Paris, avec

politiques (en fuite) chef du réseau de soutien F.L.N.



lequel elle avait rejoint le réseau Jeanson, quelques temps après sa sortie de prison en France. Très active au sein du réseau Jeanson d'aide au FLN, à partir de 1957, elle fut arrêtée et emprison-

née à la Roquette (Paris), en 1960. Réfugiée à Tunis, elle avait connu Mahieddine Moussaoui au ministère de l'Information. Elle a eu deux garçons de son mariage avec le défunt Moussaoui.

SECOURSUE TELLURIQUE Une magnitude de 3,2 à Bousmail

Une secousse tellurique d'une magnitude de 3,2 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée avant-hier dans la wilaya de Tipasa, a indiqué le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué. L'épicentre de cette secousse survenue à 19h58, a été localisé à 3 km au sud-ouest de Bousmail, a-t-on précisé de même source.

FUITE DE SUJETS EN EGYPTTE Des épreuves du Bac annulées

Le ministère égyptien de l'Éducation nationale a annulé, une épreuve du baccalauréat après une nouvelle fuite de sujets sur internet. "Les épreuves de mathématiques appliquées ont été annulées et se dérouleront à nouveau le 2 juillet. Celles de géologie, d'histoire et de mathématiques pures ont également été reportées", a annoncé le ministère.

Le parquet a indiqué que l'examen de l'affaire sera confiée aux représentants de la sécurité de l'état, estimant qu'elle affecte "les plus hauts intérêts" du pays.

Début juin, des sujets du bac avaient déjà fuité sur les réseaux sociaux et plusieurs étudiants et responsables du ministère de l'Éducation ont été arrêtés pour leur possible implication.

Le ministre de l'Éducation a promis des sanctions sévères pouvant aller jusqu'à une amende de 50.000 livres égyptiennes assortie d'une peine de 2 à trois années d'emprisonnement à l'encontre des responsables de ces fuites.

ÉMIGRATION CLANDESTINE

Arrestation de 27 personnes à Annaba

27 personnes, qui tentaient de regagner la rive nord de la Méditerranée à bord d'une embarcation de fabrication artisanale, ont été interpellées aux premières heures d'avant-hier, apprend-on du service d'aide médicale d'urgence (Samu). Ces jeunes, âgés entre 22 et 33 ans, tous originaires d'Annaba ont

embarqué à minuit de la plage de Sidi-Salem avant d'être arrêté à 27 miles au nord-est de Ras-El-Hamra vers 3h du matin. Le groupement territorial des gardes-côtes à Annaba a arrêté au cours des trois derniers jours 138 candidats à l'émigration clandestine sur des embarcations de fabrication artisanale, a-t-on rappelé.